



Département d'économie  
appliquée de l'ULB

The logo for ULB, consisting of the letters "ULB" in a white, bold, sans-serif font, centered within a solid blue square.

*Généralisation de l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective  
et Sexuelle (EVRAS) en Région bruxelloise francophone : à  
quelle échelle de temps et à quel coût ?*

Mai 2021

*Rapport préparé pour la Commission Communautaire Française*

Duchêne C., Fontaine M., Godin I., Lannoo A., Tojerow I.

Policy Paper N°21.02

## Remerciements

Nous remercions l'ensemble des personnes interviewées ; directeurs de structure, travailleurs de centres de planning familial, de services de promotion de la santé à l'école, de centres psycho-médicaux-sociaux, du centre bruxellois de promotion de la santé ainsi que des fédérations des centres de planning familial (Alter Visio, CHEFF, CBPS, CPF Evere, CPF Leman, CPF Schaerbeek, FCPPF, FLCPF, PMS n°5 Ville de Bruxelles, PSE Ixelles, PSE Ville de Bruxelles, O'Yes).

Nous remercions également le Comité d'Accompagnement pour son soutien pendant toute la durée de la recherche.

Ce rapport a été réalisé avec le soutien de la Commission Communautaire Française.

## Note

Pour la fluidité de la lecture de ce document, les règles de français où le masculin l'emporte ont été respectées malgré notre attention particulière pour l'égalité entre les genres.

Veuillez citer ce document de la façon suivante : Duchêne, C., Fontaine, M., Godin, I., Lannoo, A., & Tojerow, I. (2021). Généralisation de l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) en Région bruxelloise francophone : à quelle échelle de temps et à quel coût ?.

<https://dulbea.ulb.be/#/>

## Table des matières

LISTE DES ACRONYMES .....	4
LISTE DES TABLEAUX .....	4
LISTE DES FIGURES .....	5
RÉSUMÉ OPÉRATIONNEL .....	6
INTRODUCTION.....	10
1. Contexte .....	10
2. Objectifs .....	11
3. Méthodologie .....	11
3.1 Revue de littérature.....	11
3.2 Méthodes qualitatives .....	11
3.3 Méthodes quantitatives .....	12
4. Structure du rapport.....	12
ÉTAT DES LIEUX DES POLITIQUES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION SEXUELLE .....	14
1. La Région Bruxelles-Capitale francophone .....	14
2. S'ouvrir à d'autres horizons.....	14
2.1 La Flandre.....	14
2.2 La Suisse .....	15
2.3 La France .....	15
2.4 Les Pays-Bas .....	15
2.5 Le Québec (Canada).....	16
3. Normes internationales .....	16
3.1 Les Standards pour l'éducation sexuelle en Europe .....	16
3.2 Les Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité .....	16
3.3 Le modèle de l'International Planned Parenthood Federation.....	16
GÉNÉRALISATION DE L'EVRAIS : À QUELLE ÉCHELLE ?.....	18
1. Contexte d'application de la généralisation.....	18
1.1 Origine de la demande d'animation .....	18
1.2 Monitoring des animations .....	19
1.3 Définition du cadre des animations.....	19
1.4 Couverture des élèves.....	19
2. La généralisation des animations .....	19
2.1 Les paramètres généraux.....	19
2.2 Les stratégies de couverture.....	21
1) Modèle minimal .....	22
2) Modèle intermédiaire .....	22
3) Modèle idéal.....	23

2.3 Les objectifs de déploiement .....	24
<b>3. La formation des professionnels .....</b>	<b>26</b>
3.1 Le modèle de formation .....	26
1) Formation de base .....	27
2) Formation thématique.....	27
3.2 Les paramètres généraux.....	27
 <b>GÉNÉRALISATION DE L'EVRAIS : À QUEL COÛT ? .....</b>	 <b>29</b>
<b>1. Méthodes d'estimation.....</b>	<b>29</b>
1.1 Nombre d'élèves visés.....	29
1.2 Nombre d'animations.....	31
1.3 Nombre d'animateurs .....	31
1.4 Nombre de formations.....	33
1.5 Nombre de coordinateurs de formations .....	35
<b>2. Coûts de la généralisation .....</b>	<b>35</b>
2.1 Structure des dépenses.....	35
2.2 Coûts des animations .....	36
1) Coût salarial des animateurs .....	36
2) Coût du matériel d'animation .....	38
3) Coût total des animations.....	39
2.3 Coûts des formations .....	39
1) Coût des formations de base.....	39
2) Coût des formations thématiques .....	41
3) Coût salarial des coordinateurs de formations .....	42
4) Coût total des formations.....	43
2.4 Coût total de la généralisation.....	43
2.5 Coût total de scénarios alternatifs.....	47
 <b>LIMITES &amp; RECOMMANDATIONS .....</b>	 <b>50</b>
 <b>CONCLUSION .....</b>	 <b>52</b>
 <b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	 <b>54</b>
 <b>ANNEXES.....</b>	 <b>57</b>
Annexe 1 : Guide d'entretien pour les acteurs de terrain.....	58
Annexe 2 : Guide d'entretien pour les structures.....	61
Annexe 3 : Note méthodologique des calculs de la stratégie d'extension .....	64
Annexe 4 : Schéma des estimations.....	65
Annexe 5 : Schéma du lien entre les estimations et les coûts.....	66
Annexe 6 : Schéma de la structure des dépenses.....	67
Annexe 7 : Calcul du coefficient de cotisations patronales pour la catégorie 2 de travailleurs .....	68
Annexe 8 : Détails du calcul de la masse salariale.....	69

## Liste des acronymes

CBPS : Centre Bruxellois de Promotion de la Santé  
CCT : Conventions Collectives de Travail  
COCOF : Commission Communautaire Française  
CP : Commissions Paritaires  
CPF : Centre de Planning Familial  
CPMS : Centre Psycho-Médico-Social  
DULBEA : Département d’Economie Appliquée de l’ULB  
ESP : Ecole de Santé Publique  
ETP : Équivalent Temps Plein  
EVRAS : Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle  
ETNIC : Entreprise des Technologies Numériques de l’Information et de la Communication  
FCPPF : Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial  
FLCPF : Fédération Laïque des Centres de Planning Familial  
FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles  
IPPF : International Planned Parenthood Federation  
OMS : Organisation Mondiale de la Santé  
OJ : Organisation de Jeunesse  
SPSE : Service de Promotion de la Santé à l’École  
ETP : Équivalent Temps Plein  
UP : Unités Physiques

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Stratégie d'extension des modèles.....	7
Tableau 2: Coût total de la généralisation de l’EVRAS en € .....	8
Tableau 3 : Ratios du temps de travail .....	21
Tableau 4 : Paramètres des animations.....	21
Tableau 5 : Modèle minimal .....	22
Tableau 6 : Modèle intermédiaire.....	22
Tableau 7 : Modèle idéal.....	23
Tableau 8 : Approximation du pourcentage d'élèves atteints et du nombre d'animations en 2018-2019 selon le modèle minimal .....	24
Tableau 9 : Approximation du pourcentage d'élèves atteints et du nombre d'animations en 2018-2019 selon le modèle intermédiaire .....	25
Tableau 10 : Approximation du pourcentage d'élèves atteints et du nombre d'animations en 2018-2019 selon le modèle idéal.....	25
Tableau 11 : Stratégies d'extension des modèles .....	25
Tableau 12 : Modèle de formations.....	27
Tableau 13 : Paramètres des formations .....	28
Tableau 14 : Projections du nombre total d’élèves dans l’enseignement bruxellois francophone.....	30
Tableau 15 : Projections du nombre d’élèves total dans l’enseignement bruxellois francophone selon les trois modèles .....	30
Tableau 16 : Projections du nombre d’élèves visés dans l’enseignement bruxellois francophone selon les trois modèles .....	31
Tableau 17 : Nombre d’animations à organiser .....	31
Tableau 18 : Nombre d’animateurs en ETP nécessaires .....	32

Tableau 19 : Nombre d'animateurs en UP nécessaires.....	33
Tableau 20 : Nombre de formations de base nécessaires .....	34
Tableau 21 : Nombre de formations thématiques nécessaires.....	34
Tableau 22 : Nombre de coordinateurs de formations en ETP nécessaires.....	35
Tableau 23 : Méthode de calcul de la réduction fédérale structurelle pour la catégorie 2 .....	36
Tableau 24 : Caractéristiques salariales des animateurs EVRAS .....	37
Tableau 25 : Coût salarial des animateurs en €.....	38
Tableau 26 : Coût du matériel d'animation en €.....	39
Tableau 27 : Coût total des animations en €.....	39
Tableau 28 : Postes de dépenses des formations en € .....	40
Tableau 29 : Coût d'une formation de base en €.....	41
Tableau 30 : Coût des formations de base en €.....	41
Tableau 31 : Coût d'une formation thématique en €.....	41
Tableau 32 : Coût des formations thématiques en € .....	42
Tableau 33 : Caractéristiques salariales des coordinateurs de formations.....	42
Tableau 34 : Coût salarial des coordinateurs de formations en €.....	43
Tableau 35 : Coût total des formations en €.....	43
Tableau 36 : Coût total de la généralisation de l'EVRAS en €.....	44
Tableau 37 : Coût total détaillé de la généralisation de l'EVRAS en €.....	47
Tableau 38 : Stratégies d'extension des modèles selon un scénario plus ambitieux .....	47
Tableau 39 : Coût total de la généralisation de l'EVRAS en € selon un scénario plus ambitieux .....	47
Tableau 40 : Ecart des coûts du scénario plus ambitieux par rapport au scénario de base.....	48
Tableau 41 : Stratégies d'extension des modèles selon un scénario moins ambitieux .....	48
Tableau 42 : Coût total de la généralisation de l'EVRAS en € selon un scénario moins ambitieux .....	49
Tableau 43 : Ecart des coûts du scénario moins ambitieux par rapport au scénario de base.....	49
Tableau 44 : Extraction des données JADE en 2018-2019 .....	64
Tableau 45 : Calcul des taux de couverture en 2018-2019 .....	64
Tableau 46 : Stratégie d'extension des modèles.....	64
Tableau 47 : Calcul du coefficient de cotisations patronales pour la catégorie 2 de travailleurs .....	68
Tableau 48 : Calcul du montant de la cotisation spéciale de sécurité sociale.....	69
Tableau 49 : Calcul du bonus à l'emploi social .....	69
Tableau 50 : Calcul des cotisations sociales personnelles.....	70
Tableau 51 : Barème de l'impôt des personnes physiques (revenus 2020) .....	70
Tableau 52 : Calcul de l'impôt des personnes physiques .....	71

## Liste des figures

Figure 1 : Schéma de la structure des dépenses.....	8
Figure 2 : Répartition du budget entre les animations et les formations pour le modèle minimal en 2021-2022 .....	44
Figure 3 : Répartition du budget entre les animations et les formations pour le modèle intermédiaire en 2021-2022.....	45
Figure 4 : Répartition du budget entre les animations et les formations pour le modèle idéal en 2021-2022 .....	45
Figure 5 : Coût total de la généralisation de l'EVRAS .....	46
Figure 6 : Schéma des estimations.....	65
Figure 7 : Schéma du lien entre les estimations et les coûts .....	66
Figure 8: Schéma de la structure des dépenses.....	67

## Résumé opérationnel

Cette recherche en économie de la santé est menée conjointement par le centre de recherche « Approches sociales de la Santé » de l'École de Santé Publique (ESP) et le Département d'économie appliquée de l'ULB (DULBEA). Elle propose la définition de cadres de référence et l'évaluation économique de la généralisation de l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) dans l'enseignement obligatoire bruxellois francophone sur une période de cinq ans.

Tout d'abord, la recherche a identifié les stratégies de généralisation pour ensuite réaliser les projections budgétaires de ces dernières. Un simulateur a été développé afin de calculer les estimations de budget mais aussi pour répondre à d'éventuelles demandes de modifications proposées par certains acteurs concernés et/ou nécessaires au vu du budget disponible.

### 1. Modélisation des cadres de référence pour la généralisation de l'EVRAS

Le souhait de généraliser les animations EVRAS en milieu scolaire bruxellois francophone est bien établi (1). Partant de cette prémisse, le présent rapport élabore différentes stratégies devant permettre de progressivement réaliser cette ambition. En effet, au croisement de la revue de littérature, des entretiens qualitatifs et des données quantitatives, trois stratégies de couverture des élèves en EVRAS ont été définies pour l'enseignement ordinaire et spécialisé. Ces stratégies diffèrent l'une de l'autre dans le nombre d'années scolaires qu'elles entendent couvrir.

La première stratégie, appelée « modèle minimal », propose de mettre en place des animations dans trois niveaux distincts : en 6<sup>ème</sup> primaire, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> secondaire avec un total de 12 heures, réparties en 6 animations par parcours scolaire dans l'enseignement ordinaire. Pour les élèves de l'enseignement spécialisé, ce modèle préconise un total de 15 heures pour 15 animations. Ces animations sont données par des acteurs externes à l'école, en complément des thématiques EVRAS déjà prises en charge dans le cadre des cours.

Le « modèle intermédiaire » suggère quant à lui de mettre en place des animations dès l'école maternelle jusqu'en 6<sup>ème</sup> secondaire une année sur deux. Ce sont donc les classes de 3<sup>ème</sup> maternelle, de 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> primaire et de 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> secondaire qui sont concernées. Cette répartition se résume dans l'enseignement ordinaire à un total de 24 heures pour 14 animations par élève sur l'ensemble du parcours scolaire, et dans l'enseignement spécialisé, à la réalisation de 35 animations pour 35 heures.

Finalement le « modèle idéal » préconise de mettre en place des animations pour chaque année scolaire en commençant dès la 3<sup>ème</sup> maternelle, permettant d'assurer une continuité annuelle de l'EVRAS auprès des élèves. Pour la répartition des animations et des heures par élève par parcours scolaire, ce sont 26 animations pour 44 heures dans l'enseignement ordinaire et 65 animations pour 65 heures dans l'enseignement spécialisé.

Cette étude préconise donc d'atteindre la généralisation de l'EVRAS en poursuivant un de ces trois modèles. Chacun d'entre eux présentant des avantages et des inconvénients, le choix de l'une ou l'autre de ces stratégies dépendra des priorités auxquelles les décideurs politiques souhaitent répondre. En effet, alors que le modèle minimal permettra d'assurer qu'une base minimale de couverture soit atteinte avant d'étendre les animations à d'autres niveaux scolaires, le modèle idéal offre l'avantage d'éduquer les enfants et les jeunes aux problématiques de l'EVRAS tout au long de leur parcours scolaire.

Pour chacun de ces trois modèles, des objectifs de taux de couverture à atteindre ont été fixés, avec un horizon de cinq ans. Ils constituent des paliers, permettant de tendre progressivement vers l'objectif final de 100% de couverture des élèves. Ces objectifs sont résumés dans le tableau suivant (tableau 1) :

Tableau 1 : Stratégie d'extension des modèles

Modèle minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Objectifs	42%	52%	62%	72%	82%
Modèle intermédiaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Objectifs	20%	26%	32%	38%	44%
Modèle idéal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Objectifs	16%	19%	22%	25%	28%

En parallèle de la mise en place d'animations en milieu scolaire, la généralisation de l'EVRAS nécessite d'assurer la formation continue des animateurs. En effet, la généralisation des animations est indissociable de l'organisation de formations, veillant à l'instruction des animateurs aux thématiques de l'EVRAS et aux méthodes employées pour aborder celles-ci, en fonction du public visé. Animations et formations sont donc toutes deux essentielles pour tendre vers l'objectif de généralisation. Le programme de formation prévu par cette étude propose la mise en place d'une formation « de base » sur 6 jours suivie durant la première année d'exercice professionnel en tant qu'animateur. Cette dernière présente entre autres, les thématiques à aborder, les différents outils et travaille sur la posture de l'animateur. Enfin, la formation « thématique » de deux jours, suivie chaque année après la formation « de base » vient perfectionner les connaissances des animateurs, en proposant des formations à la carte pour approfondir leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Additionnellement à ces stratégies de référence, une série de paramètres régissant l'organisation des animations et des formations a été déterminée. Par exemple, la fréquence des animations, la durée des formations ou encore le statut des animateurs ont fait l'objet d'une étude attentive. Pour certains d'entre eux, une distinction a été réalisée entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé. Cet ensemble d'hypothèses, nécessaire à la modélisation économique, s'applique quel que ce soit le modèle sélectionné.

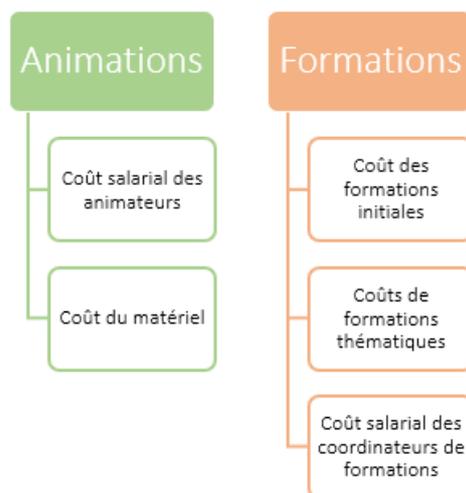
## 2. Modélisation économique de la généralisation de l'EVRAS

Une fois les cadres de référence de la généralisation fixés, le deuxième volet de la recherche entend quant à lui estimer les coûts liés à cette généralisation. Ainsi, les montants associés aux trois modèles possibles ont été évalués, de 2021-2022 à 2025-2026.

Pour ce faire, une série d'estimations préalables a dû être réalisée, basée sur un certain nombre d'hypothèses de calcul. En effet, il a d'abord été nécessaire de calculer le nombre d'élèves visés par cette généralisation, le nombre d'animations à organiser pour couvrir ces élèves, le nombre d'animateurs organisant ces interventions en milieu scolaire, le nombre de formations contribuant à l'instruction des animateurs, ainsi que le nombre de coordinateurs participant à l'organisation des dites formations. Ces estimations, permettant d'évaluer l'ampleur du projet de généralisation, ont été réalisées annuellement pour les trois stratégies.

Pour estimer les montants composant le budget, il a ensuite fallu lister les différents postes de dépenses inhérents à la généralisation des animations. Plus spécifiquement, le budget a été conçu en deux parties, avec une première partie directement liée aux animations, et une deuxième associée aux formations des animateurs. Le schéma suivant illustre la structure des différents postes de coûts (figure 1).

Figure 1 : Schéma de la structure des dépenses



La branche du budget dédiée aux animations comprend le coût salarial des animateurs ainsi que le coût du matériel d’animations. La deuxième partie du budget intègre le coût des formations de base, le coût des formations thématiques ainsi que le coût salarial des coordinateurs de formations.

Grâce à ces différents éléments, les projections de coûts de la généralisation ont alors été obtenues (tableau 2) :

Tableau 2: Coût total de la généralisation de l’EVRAS en €

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Animations	1.142.839	1.423.185	1.708.065	1.987.768	2.259.546
Formations	58.022	77.297	91.718	105.681	119.189
<b>TOTAL</b>	<b>1.200.861</b>	<b>1.500.483</b>	<b>1.799.783</b>	<b>2.093.448</b>	<b>2.378.735</b>

Intermédiaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Animations	1.074.709	1.405.260	1.740.956	2.071.772	2.394.337
Formations	54.628	77.418	94.407	110.947	127.002
<b>TOTAL</b>	<b>1.129.337</b>	<b>1.482.678</b>	<b>1.835.363</b>	<b>2.182.719</b>	<b>2.521.339</b>

Idéal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Animations	1.600.148	1.911.244	2.227.613	2.536.750	2.835.763
Formations	81.303	102.465	118.483	133.884	148.715
<b>TOTAL</b>	<b>1.681.451</b>	<b>2.013.709</b>	<b>2.346.096</b>	<b>2.670.633</b>	<b>2.984.478</b>

Si l’on suit le modèle minimal, un montant de 1.200.861€ serait nécessaire en 2021-2022 pour atteindre les objectifs fixés cette année-là. Selon le modèle intermédiaire, il faudrait 1.129.337€ et selon le modèle idéal, 1.681.451€ pour cette même année. Les montants évolueraient ensuite de façon croissante, en lien avec la croissance des objectifs de taux de couverture visés (tableau 1). Chacun des modèles étendrait donc son taux de couverture année après année, se dirigeant progressivement vers l’objectif de 100% de couverture.

De façon générale, on observe que le coût total est essentiellement composé du montant directement associé aux animations, même si la part propre aux formations reste non négligeable. À titre de précision, seuls les animateurs en milieu scolaire bruxellois francophone ont été considérés dans le calcul du nombre de formations nécessaires, en excluant tout autre éventuel participant.

Finalement, en parallèle du présent rapport exposant les résultats des trois stratégies préconisées dans cette étude, un simulateur a été développé. Cet outil offre la possibilité d'estimer les coûts associés à une extension des animations selon d'autres critères que ceux prévus dans cette étude. En effet, il y est possible d'effectuer des modifications des paramètres de simulation, qu'ils s'agissent des objectifs visés ou des critères régissant l'organisation des animations et des formations, et d'observer l'impact de ces modifications sur les coûts de généralisation. En d'autres mots, le simulateur permet de créer des scénarios alternatifs plus ou moins éloignés du scénario présenté ici, et de voir à quel point les coûts engendrés par ces scénarios diffèrent des résultats de cette étude. Il importe de préciser que ce simulateur doit être utilisé comme un outil de projection budgétaire, et non comme un outil d'évaluation des politiques publiques.

Afin de tenir compte dans le rapport de ces potentiels scénarios alternatifs, le travail se clôture avec la présentation de deux de ces scénarios. Les résultats de cette étude sont en effet comparés avec un scénario plus ambitieux, où les objectifs de taux de couverture tendent plus rapidement vers la généralisation des animations, ainsi qu'avec un scénario moins ambitieux où les objectifs de taux de couverture tendent moins rapidement vers celle-ci.

## Introduction

Cette étude prend place dans la démarche de généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) au sein des écoles bruxelloises francophones, pour laquelle le gouvernement bruxellois a réaffirmé son engagement sous cette nouvelle législature (1). C'est dans cette perspective que s'inscrit cette recherche en économie de la santé, subsidiée par la Commission Communautaire Française (COCOF), dont le but est de proposer une modélisation budgétaire réaliste de la généralisation de l'EVRAS.

### 1. Contexte

L'importance de la mise en place de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle n'est plus à prouver aujourd'hui. L'EVRAS est considérée comme l'une des stratégies essentielles participant à la réduction des inégalités sociales de santé, particulièrement présentes dans la Région de Bruxelles-Capitale (2). Elle fait partie intégrante, au même titre que les autres matières scolaires, d'un ensemble de connaissances, d'attitudes et de compétences qui permettent aux enfants et aux jeunes de développer leur citoyenneté et leur autonomie. Ces aspects passent notamment par le respect des droits des « *Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité* » (3). Aussi, elle doit être adoptée dans une logique de continuité afin de suivre le développement psycho-sexuel spécifique à chaque âge.

La généralisation de l'EVRAS est inscrite dans les missions de l'école depuis juillet 2012 (4). Suite à cela, le protocole d'accord interministériel du 20 juin 2013 a défini des mesures servant de cadre de référence partagé par l'ensemble des acteurs impliqués (5). En parallèle au cadre législatif entourant l'EVRAS, différents travaux ont été menés afin d'apporter des éléments de réponses concernant la généralisation. Ces derniers ont permis de proposer des estimations du volume horaire nécessaire pour la réalisation des animations EVRAS en milieu scolaire (6)(7). En plus de ces estimations, d'autres travaux se sont penchés sur l'élaboration d'un état des lieux des besoins des acteurs de terrain (8)(9). Cela a notamment permis de poser des balises et des repères importants pour guider la recherche.

Depuis la rentrée de septembre 2020, l'obligation scolaire a été ramenée à l'âge de cinq ans en Fédération Wallonie Bruxelles. C'est donc la tranche d'âge de cinq à dix-huit ans qui est considérée dans cette étude.

La dernière enquête « *Comportements, bien-être et santé des élèves* » (HBSC) datant de 2018 donne de nombreuses indications sur la nécessité d'assurer une généralisation de l'EVRAS. Cette étude indique la présence d'importantes inégalités sociales de santé dans la population des jeunes scolarisés à Bruxelles. À titre d'exemple, la perception qu'ont les jeunes de leur santé laisse apparaître un gradient social de santé en fonction des filières d'enseignement, qui elles-mêmes en Belgique sont un marqueur d'inégalités sociales : les jeunes de secondaire en filière de l'enseignement général ont une meilleure évaluation de leur santé que ceux dans les filières techniques, qui eux-mêmes s'estiment en meilleure santé que les jeunes en filière professionnelle (10).

Concernant la partie spécifique à la vie relationnelle, affective et sexuelle, cette enquête indique qu'en 2018, 32% des jeunes ont leur première relation sexuelle avant l'âge de 15 ans. L'absence de moyens de contraception est plus fréquente chez ces jeunes comparativement à ceux de la Wallonie. Ces mêmes élèves bruxellois présentent de moins bons résultats sur les modes de transmission du VIH comparé aux élèves wallons (11).

Ces quelques résultats permettent de percevoir quelques besoins des jeunes à Bruxelles en matière d'EVRAS. Ce travail s'inscrit par ailleurs dans la vision de la santé et de la vie relationnelle, affective et sexuelle telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (12).

## 2. Objectifs

Cette recherche est organisée en deux volets (modélisation de la généralisation et modélisation économique), travaillant de concert afin de répondre à l'objectif principal qui entend proposer **une programmation budgétaire contextualisée réaliste** pour la mise en place de la généralisation de l'EVRAS. L'horizon visé dans cette étude étant l'année scolaire 2025-2026, la mise en place des stratégies se fait donc sur cinq années. Cela s'explique par la volonté d'éviter d'avoir à prendre en compte d'éventuels changements politiques et institutionnels, qui pourraient intervenir si l'estimation était réalisée à plus long terme.

L'objectif principal est divisé en trois sous-objectifs :

- Documentation et analyse de l'organisation des animations EVRAS réalisées par les acteurs clés identifiés dans l'enseignement obligatoire tous réseaux confondus.
- Modélisation de trois stratégies de couverture par élève pour la généralisation de l'EVRAS dans l'enseignement obligatoire (ordinaire et spécialisé, tous réseaux confondus), d'une stratégie d'extension propre à chaque modèle et d'une stratégie de formation pour les animateurs.
- Modélisation des coûts afférents aux stratégies, établie par le biais d'un simulateur budgétaire.

## 3. Méthodologie

Afin de répondre aux objectifs établis pour cette recherche, une approche qualitative basée sur l'analyse de la littérature et des entretiens semi-directifs a été croisée avec les résultats obtenus lors des analyses de données quantitatives.

### 3.1 Revue de littérature

Le premier volet de la recherche s'est concentré sur la revue de littérature pour appréhender, comprendre et ancrer l'analyse dans le contexte territorial choisi. Pour ce faire, deux types de littérature ont été mobilisés : littérature scientifique et littérature "grise" (rapports de recherche, rapports d'activité, documents internes des institutions contactées, textes législatifs au niveau international et national).

### 3.2 Méthodes qualitatives

Cette étape vise la récolte d'informations sur les pratiques des acteurs clés ainsi que la compréhension des processus suivis lors des animations en milieu scolaire. Pour ce faire, **des entretiens semi-directifs** ont été réalisés. Le nombre d'opérateurs participants à l'EVRAS étant très important, **les intervenants extérieurs spécialisés** ont été définis comme acteurs clés. Cette terminologie comprend tout acteur de première ligne ne faisant pas partie de l'équipe scolaire. Ces derniers mettent en place des actions formelles d'EVRAS en milieu scolaire sous la forme d'animations en classe. Ces opérateurs sont les Centres de Planning Familial (CPF), les Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS), les Services de Promotion de la Santé à l'École (SPSE), les Organisations de Jeunesse (OJ). À ces premiers opérateurs s'ajoute également le Centre Bruxellois de Promotion de la Santé (CBPS) qui opère en deuxième ligne mais dont le soutien aux acteurs cités est établi (7).

Pour mener à bien les échanges avec ces différents acteurs, un guide d'entretien a été élaboré (Annexe 1). La première version s'est basée sur la revue de littérature et sur les expériences passées d'études de la généralisation de l'EVRAS. Celle-ci a été testée lors des premiers entretiens, pour ensuite évoluer et correspondre aux attentes de la recherche. Huit thématiques composent ce guide :

1. Présentation de l'institution et du professionnel ;
2. Aperçu de la chronologie de l'animation ;
3. Organisation de l'animation ;
4. Moyens mobilisés ;
5. Couverture actuelle dans le système scolaire ;
6. Formation continue ;
7. Former d'autres personnes ;

## 8. L'équipe d'animation.

Une version spécifique du guide d'entretien pour les structures de deuxième ligne a été créée en adaptant la version pour les professionnels exerçant sur le terrain (Annexe 2).

Les entretiens ont toujours suivi la même méthodologie, avec la prise de contact par email et des rencontres virtuelles car cette étude s'est déroulée pendant la crise sanitaire liée au virus SARS-CoV-2. Les entretiens ont été enregistrés avec l'autorisation des participants. Afin de respecter les règles éthiques, les enregistrements ont été détruits par la suite. Au total, 17 entretiens ont été menés pour une durée moyenne d'une heure et quatorze minutes. Trois prises de contact n'ont pas abouti à un entretien. Lors de certaines rencontres, plusieurs professionnels étaient présents. C'est donc un total de 29 personnes travaillant dans le domaine de l'EVRAS qui ont été interrogées. Au niveau de la répartition de celles-ci, 10 personnes travaillaient dans des organisations têtieres<sup>1</sup>, 8 personnes travaillaient en CPF, 7 personnes venaient d'un PSE, 2 étaient impliquées dans des OJ, une personne venait d'un CPMS et une personne participait à une cellule EVRAS. C'est sur base de ces entretiens que la récolte d'informations qualitatives a été menée, en débutant avec une retranscription des échanges sans y apporter de modification ou d'interprétation.

Le traitement des données a lui aussi toujours suivi la même méthodologie. Une grille d'analyse a été élaborée afin de classer les codages par catégories. Ces codages permettent de détailler le discours des personnes interviewées en codes. Les catégories sont apparues au fur et à mesure de l'analyse. Ce processus a été poursuivi tout au long du traitement pour permettre une analyse inductive, ainsi qu'une logique itérative permettant de croiser les nouvelles analogies à celles déjà établies. L'ensemble des entretiens a été traité comme un seul groupe, il n'y a pas eu de traitement en sous-groupes. A la fin des entretiens, un premier résumé des catégories a été fait pour laisser transparaître la grande diversité des pratiques recueillies. Avant d'arriver à la modélisation, il a fallu passer par une étape d'intégration, en faisant ressortir la tendance majeure de chaque catégorie. Cette étape a permis de dégager une grande partie des variables des modèles. La modélisation a été finalisée par l'intégration des données qualitatives et des données issues de la littérature<sup>2</sup>. Ce croisement des données a permis de garder une certaine distance avec le matériel d'analyse et de le confronter à d'autres modèles extérieurs.

### 3.3 Méthodes quantitatives

Différentes données quantitatives ont également été mobilisées dans cette étude. Premièrement, les bases de données publiées par le Bureau Fédéral du Plan et de l'ETNIC ont été utilisées pour estimer l'évolution de la population scolaire bruxelloise francophone. De plus, la base de données JADE proposée par la FLCPF nous a fourni des données quant au nombre d'animations réalisées par les CPF les années précédentes ainsi que sur le nombre d'élèves qui en ont bénéficié. Cette base de données est la seule proposant un cadastre des animations réalisées par 27 centres de planning familial bruxellois. L'absence de cadastre global nous a contraint à travailler avec des données non représentatives de la couverture globale actuelle, très certainement sous-estimée. En parallèle de ces bases de données, nous avons utilisé des rapports d'activités, rapports comptables ou cadastres du personnel transmis par certaines structures lors des entretiens<sup>3</sup>.

## 4. Structure du rapport

Outre cette introduction contextualisant les contours, objectifs et méthodes de cette étude, la suite du rapport se décline en quatre parties.

La **seconde partie** du rapport présente un état des lieux de l'EVRAS dans la partie francophone de Bruxelles mais aussi dans des pays tels que la Suisse ou le Canada. Elle fournit également des renseignements concernant les normes internationales relatives à l'EVRAS.

---

<sup>1</sup> FLCPF, FCPPF, CBPS, Stratégies Concertées EVRAS

<sup>2</sup> Une partie non exhaustive de la littérature ayant servi à ce rapport se trouve dans la bibliographie.

<sup>3</sup> FLCPF, FCPPF, Alter Visio, les CHEFF.

La **troisième partie** du rapport propose quant à elle un cadre pour la généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire bruxellois francophone. Pour ce faire, elle se base sur les enseignements récoltés dans la littérature ainsi que sur les informations recueillies durant les entretiens. Les aspects relatifs aux animations ainsi que ceux propres à l'organisation des formations des professionnels sont abordés et trois modèles de généralisation des animations sont ainsi suggérés.

Partant de ce cadre d'analyse, la **quatrième partie** du rapport estime les coûts engendrés par la généralisation de l'EVRAS pour les trois modèles proposés. Les méthodes d'estimation des éléments tels que le nombre d'animations ou encore le nombre de formations y sont développés. Le calcul des coûts est explicité, en distinguant les coûts directement liés aux animations et ceux induits par les formations. Un tableau récapitulatif rassemble les différents coûts pour les trois modèles. De plus, un simulateur a été développé afin de permettre des modifications de paramètres, à la demande de certains acteurs ou au vu du budget disponible. Il convient de préciser que cet outil de simulation n'a pas été conçu dans une finalité d'évaluation des politiques publiques, mais bien dans une optique de projections budgétaires.

Finalement, la **cinquième partie** du rapport conclut le travail, en présentant en outre les limites et recommandations de cette étude.

# État des lieux des politiques en matière d'éducation sexuelle

## 1. La Région Bruxelles-Capitale francophone

Cela fait maintenant plus de cinquante ans que l'éducation sexuelle est présente dans le milieu scolaire en Belgique francophone. Au fil du temps, les thématiques abordées ont évolué et se sont diversifiées. Actuellement, 7 thèmes sont définis dans le Protocole d'accord de 2013 (5). En parallèle de ce travail, les Stratégies Concertées EVRAS<sup>4</sup> rédigent un cadre de référence reprenant, entre autres, la cartographie de l'ensemble des acteurs réalisant de l'EVRAS formelle ou informelle en FWB, la réalisation d'un guide des contenus EVRAS basé notamment sur les besoins des jeunes et des professionnels et la consultation de divers référentiels et ressources nationales et internationales (publication à venir). À cette évolution des thématiques EVRAS s'ajoute aussi une pluralité croissante d'acteurs. De nombreux acteurs dépendants de pouvoirs organisateurs différents sont mobilisés. Il importe de noter que cette pluralité d'acteurs et de pouvoirs organisateurs n'a pas de coordination générale, ce qui a pour conséquence de disperser les forces d'actions et d'en diminuer probablement l'efficacité.

Sur l'ensemble du système scolaire, pour le territoire concerné, **moins de 20% de l'ensemble des élèves de l'enseignement obligatoire bruxellois francophone ont bénéficié d'au moins une animation EVRAS en 2018**<sup>5</sup>. Ce chiffre montre que malheureusement, un nombre encore trop important d'enfants et de jeunes n'ont pas accès à au moins une animation par an, voire même, par parcours scolaire. Il convient toutefois de rappeler que les chiffres disponibles ne sont pas représentatifs de l'ensemble des animations réalisées, car il n'existe pas de monitoring pour l'ensemble des acteurs. Ce chiffre nous permet d'avoir un aperçu des actions menées par la fédération laïque ainsi que par la fédération pluraliste pour le territoire concerné.

En 2002, un premier modèle a été défini pour l'organisation des animations EVRAS dans l'enseignement ordinaire et spécialisé (13). Dès lors, une série d'intervenants du milieu scolaire et extérieurs à l'école se sont impliqués dans cette mission. Concernant les formations pour les animateurs, il n'existe pas de réglementation sur le sujet. Les formations initiales des intervenants sont multiples. On retrouve majoritairement des assistants sociaux, des psychologues ou encore des infirmiers. Face à cette multidisciplinarité, plusieurs formations « de base » ou « thématiques » au métier d'animateur EVRAS sont proposées par certaines structures. Nous pouvons par exemple citer la formation de base de la FLCPF ou les formations « LGBTQIA+ » proposées par Alter Visio. Ces formations sont toutes d'initiatives structurelles et ne sont pas obligatoires.

## 2. S'ouvrir à d'autres horizons

Les politiques en matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle mises en place en dehors de la Région Bruxelles-Capitale décrites par la suite élargissent l'horizon des possibilités. Cela offre un cadre de référence pour mettre en perspective ces données avec celles collectées lors des entretiens et aboutir aux trois stratégies de couverture.

### 2.1 La Flandre

La politique adoptée en Flandre ne diffère pas réellement de ce qui est implémenté en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'éducation sexuelle est obligatoire et inscrite dans les objectifs pédagogiques établis par le gouvernement flamand (14). L'application est également soumise à la volonté des chefs d'établissements. Il n'existe **pas de réglementation** par rapport au **taux de couverture** à mettre en place pour les élèves **ni de classes « prioritaires »**. Toutefois les interventions en éducation sexuelle sont animées par les enseignants ou des associations extérieures. Les animations réalisées par des associations extérieures sont payantes. Dans le but

---

<sup>4</sup> Les stratégies Concertées EVRAS forment un réseau d'acteurs internes et externes au milieu scolaire faisant de l'EVRAS. Leur mission principale est d'œuvrer pour la généralisation de l'EVRAS dans l'enseignement obligatoire.

<sup>5</sup> Logiciel JADE, 2018 : <https://www.evras.be/donnees/>

d'assister les enseignants dans cette mission, Sensoa (le centre d'expertise flamand pour la santé sexuelle) fait figure d'acteur de deuxième ligne. Il est le partenaire du gouvernement flamand pour cette question. En outre, Sensoa a pour mission de mettre à disposition du matériel didactique et de proposer des formations pour les enseignants<sup>6</sup>. Il est uniquement tourné vers l'EVRAS en milieu scolaire. En plus d'aider les enseignants, Sensoa travaille avec des associations extérieures et suivent le modèle de l'International Planned Parenthood Federation (IPPF) (15).

## 2.2 La Suisse

Il n'existe pas en Suisse de loi fédérale indiquant l'obligation de mettre en place l'éducation sexuelle au sein des écoles. C'est au niveau cantonal, et plus précisément, en Suisse Romande, qu'une **législation spécifique** est instituée. Elle encadre les **séances d'éducation sexuelle en milieu scolaire** ainsi que la **formation des professionnels** (16). En lien avec les standards définis pour l'Europe (17), l'éducation sexuelle débute avec l'obligation de scolarité à l'âge de 5 ans et elle est divisée en trois cycles. L'organisation des séances dans le cadre scolaire est définie par un **cadre de référence**. Les interventions en classe sont réalisées sur des périodes allant de 2 à 4 heures avec une récurrence de 2 années, établie sur l'ensemble de la scolarité des élèves (18). Les interventions sont réalisées en moyenne sur **10 périodes d'enseignement** réparties sur le parcours scolaire. Les contenus de chaque animation ne sont pas strictement définis (19). Ces interventions spécifiques sont réalisées par des spécialistes ayant suivi une formation dédiée. Ce sont des éducateurs en santé sexuelle et reproductive diplômés avec un niveau universitaire. En plus de la formation de base obligatoire, ils peuvent également suivre une formation continue (18).

## 2.3 La France

Les textes de lois français établissent que chaque année, les élèves bénéficient **de trois séances d'éducation à la sexualité, tous niveaux confondus et dès l'âge de trois ans**. Elle prend place dans une politique plus globale prônant l'importance d'une vision non morcelée, notamment via la mise en place du « Parcours éducatif de santé » (20). Les animations dans les écoles maternelles et primaires sont réalisées par les professeurs des écoles et sont intégrées aux enseignements. Pour les collèges et les lycées, ce sont les professeurs volontaires ou des partenaires extérieurs qui viennent animer majoritairement à deux (21). La couverture effective des élèves en France montre qu'un accent est mis sur les classes de CM1 et CM2 (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> primaire), les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> au collège (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> secondaire) et les classes de Seconde au lycée (4<sup>ème</sup> secondaire) (22). Les séances sont intégrées dans l'horaire annuel des élèves et figurent dans le projet d'établissement. Le contenu des programmes fait partie du cycle commun des compétences à aborder en classe. Le Ministère de l'Éducation National propose des outils et des approches pour assurer la transversalité des notions abordées (23). Ce sont les départements et les académies qui, via des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), adaptent les grandes lignes du programme à chaque localité territoriale. Chaque établissement doit avoir un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté qui définit les actions menées pour les élèves. Les professeurs volontaires et des intervenants extérieurs sont encouragés à se former durant au moins trois jours (22). Les partenaires extérieurs ont un agrément valable cinq ans pour venir dans les établissements (24).

## 2.4 Les Pays-Bas

L'éducation sexuelle est abordée dès l'enseignement maternel jusqu'à la fin du secondaire. Elle est **obligatoire dans l'enseignement primaire, secondaire et spécial** (25). Il existe une loi nationale encadrant cette éducation. Ce sont les enseignants ainsi que des professionnels extérieurs à l'établissement qui dispensent ces interventions avec une totale autonomie dans le choix et l'utilisation du programme d'éducation sexuelle (26). Les directives néerlandaises suivent les directives proposées par « *Les Standards pour l'éducation sexuelle en Europe* » (17) et un programme spécifique est proposé pour l'enseignement spécial. De plus, des documents pédagogiques sont réalisés à l'intention des parents afin qu'ils puissent également se former et aborder s'ils le souhaitent la question de l'éducation sexuelle avec leurs enfants. Celle-ci est abordée transversalement et est intégrée dans certaines matières (27). Par ailleurs, ce sont **les écoles elles-mêmes qui décident de l'ensemble des modalités**. Les enseignants sont formés durant leur formation initiale et ils peuvent suivre une

---

<sup>6</sup> Communication personnelle avec un travailleur de Sensoa

formation dispensée par l'Institut néerlandais pour la promotion de la santé et la prévention des maladies (28).

### 2.5 Le Québec (Canada)

Le Canada fait également état d'une politique intéressante en matière d'éducation sexuelle. Chaque province dispose de son propre programme et de ses modes d'application (29). Au niveau fédéral, un guide général a été rédigé et revu en 2018. Celui-ci propose un programme dit « d'éducation complète en matière de santé sexuelle », **de la maternelle jusqu'à la 12<sup>ème</sup> année** (30). Dans la Province de Québec, le ministère de l'éducation a proposé un nouveau programme « obligatoire » en 2018 car les divergences d'accessibilité aux apprentissages creusaient les inégalités sociales de santé. Ce nouveau programme est adressé à la population scolaire primaire et secondaire. Il est facultatif en maternel. Les animations reposent à la fois sur les enseignants et sur des intervenants communautaires en éducation à la santé ou des sexologues (31). La durée totale des animations est comprise entre **5 et 15 heures par année**. C'est la direction de l'école qui planifie chaque année les contenus abordés lors des séances. Concernant la formation, depuis la mise en place de ce programme, ces aspects sont abordés dans la formation initiale des enseignants. Pour les professionnels déjà en poste, des centres de services scolaires ou des commissions à statut particulier sont chargés de les former et de les accompagner (32).

## 3. Normes internationales

### 3.1 Les Standards pour l'éducation sexuelle en Europe

Basés sur le contexte européen, les standards proposent différentes recommandations. L'éducation sexuelle doit intégrer les programmes scolaires comme **matière obligatoire** et doit débiter précocement. Il est nécessaire qu'elle soit **abordée de manière continue** durant la scolarité des élèves et menée par des acteurs venant de secteurs différents (professeurs, professionnels de santé, éducateurs). Dans un esprit d'équité en santé, les **publics vulnérables** comme les jeunes issus de la migration ou en situation de handicap doivent pouvoir bénéficier d'une **attention particulière**. L'élaboration des programmes doit résulter d'une concertation entre les scientifiques, les politiques, les acteurs de terrain sans oublier les élèves. Ce processus doit être participatif et ancré dans le contexte propre au territoire dans lequel il sera déployé. La **formation** des acteurs doit **être obligatoire et encadrée**. Finalement, les élèves sont divisés en 6 groupes d'âge allant de 0 à 15 ans et plus pour respecter leur développement psychosexuel (17).

### 3.2 Les Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité

Ce guide des bonnes pratiques de l'UNESCO préconise d'institutionnaliser l'éducation sexuelle au sein du système scolaire en **l'intégrant aux programmes scolaires, avec un temps défini**. Le programme doit être adapté à l'âge, au développement des élèves et utiliser une approche centrée sur eux. Les élèves sont divisés en quatre classes d'âge de 5 à 18 ans. Ce processus continu et progressif doit être proposé **dès le plus jeune âge**. Les séances doivent être animées par le corps enseignant et des professionnels extérieurs pendant les cours avec **au moins 12 séances de minimum une heure**, réparties sur l'ensemble de la scolarité. La conception des programmes doit se faire avec tous les partenaires : politiques, professionnels et les jeunes, en prenant en compte le contexte et les facteurs socio-culturels. Il faut prévoir un suivi de la conception, de la mise en œuvre et une évaluation rigoureuse afin de mesurer les effets et les impacts. Finalement, une **formation de base et continue** doit être mise en place pour les personnes animant les séances (3).

### 3.3 Le modèle de l'International Planned Parenthood Federation

Comme les deux modèles précédents, ce modèle propose une éducation sexuelle intégrée à destination de tous les jeunes **dès le plus jeune âge**, avec des informations accessibles à tout âge et à **tous les stades de développement**. Les enfants et les jeunes désavantagés doivent bénéficier d'une attention particulière. Les programmes doivent prendre en compte le contexte de chacun et les facteurs socio-culturels. L'éducation sexuelle doit être **intégrée aux programmes scolaires** et être abordée a minima lors de **douze séances d'au moins une heure** par parcours scolaire de chaque élève. Les animateurs peuvent être les professeurs, les éducateurs, les parents, des professionnels de services extérieurs ou encore des éducateurs pairs. Ils doivent être **formés initialement et de manière continue** par des supervisions. Il est conseillé de mettre en place un

monitoring et une évaluation du processus et des résultats pour faciliter la pérennisation du programme (33)  
(34).

## Généralisation de l'EVRAS : à quelle échelle ?

L'éducation sexuelle est présente dans les écoles en Belgique francophone depuis les années 70. Dans les années 2000, une série de balises a été posée pour que la généralisation de l'EVRAS devienne une réalité et que chaque jeune accède effectivement aux animations. Cette partie intègre les balises théoriques définies précédemment à la pratique des professionnels rencontrés afin de proposer des modèles de généralisation. Actuellement, chaque acteur ou structure s'est approprié le cadre dans lequel l'EVRAS doit être mise en place aboutissant à une grande diversité des pratiques. Ce peut être une véritable richesse qu'il faudra conserver, tout en veillant à ce que certaines pratiques comme la promotion de l'abstinence ou des discours « pro-vie » privant les enfants et les jeunes d'un accès à des informations de qualité et les empêchant de voir leurs droits respectés, soient stoppées.

C'est suite à un travail long et minutieux de croisement de données venant des entretiens et de la revue de littérature que les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus. Pour rappel, ce processus s'est fait en plusieurs étapes : le codage, la catégorisation, l'intégration puis la modélisation en mettant en relation les phénomènes émergents. Pour les données chiffrées, c'est sur le logiciel JADE et ses données pour l'année de référence 2018-2019<sup>7</sup> que les résultats se basent.

Avant d'introduire les résultats concrets d'analyse, plusieurs éléments sont à mettre en lumière pour présenter **le contexte général de l'état actuel de la généralisation** et les éléments apportés par les entretiens.

### 1. Contexte d'application de la généralisation

La mise en place de la généralisation des animations dans le milieu scolaire impose aux acteurs un **cadre et un rythme** différent du cadre habituellement utilisé, c'est à dire que les animations sont concentrées sur 2 périodes distinctes : d'octobre à novembre et de février à mai. Ne pouvant pas mettre en place une modélisation économique sur ces seules périodes, la répartition de la charge de travail s'est faite ici sur une année civile complète. Les périodes creuses peuvent être occupées, entre autres, par l'adaptation, la création d'outils ou la formation.

#### 1.1 Origine de la demande d'animation

Les professionnels interrogés ont partagé l'importance du **rôle joué par la personne à l'initiative de la demande** d'animations. Le processus découlant de cette demande est très influencé par le type de personne (direction, professeur, ou CPF par exemple) et par le type de demande (intervention de fond ou ponctuelle). Suite à ce premier contact, les **partenariats** sont décidés et peuvent influencer le déroulement des animations. L'équipe enseignante se révèle être un partenaire de choix pour faciliter la préparation des animations. Les autres partenaires EVRAS peuvent également être sollicités pour intervenir dans les animations. Toujours selon les acteurs clés participant à la recherche, pour qu'une systématisation de l'EVRAS se fasse, il est fondamental qu'elle fasse suite à une demande. Elle peut venir de l'établissement (direction, enseignants) mais l'idéal est qu'elle soit aussi l'expression directe des besoins des élèves.

Dans l'esprit de la généralisation, il a été souligné que la complémentarité entre les dynamiques ponctuelles des animations et le fait de créer un cadre dans l'école permettait d'assurer une véritable continuité aux animations. La généralisation de l'EVRAS, indépendamment de la stratégie choisie, demande une répartition entre les acteurs ainsi qu'une définition des rôles de chacun en fonction de leurs expertises et missions respectives. En plus de cette définition des rôles, il est ressorti que certains acteurs défendent leur manière propre de travailler et reconnaissent dès lors qu'il était compliqué de réfléchir à une base commune de travail.

---

<sup>7</sup> Pour ne pas prendre en compte les spécificités du contexte actuel lié à la Covid-19.

### 1.2 Monitoring des animations

Les professionnels interrogés ont émis plusieurs demandes concernant l'encadrement de l'EVRAS. Premièrement, il faudrait mettre en place un **monitoring des animations réalisées**. Plus spécifiquement, il faudrait étendre et systématiser un logiciel d'encodage des animations, comme le fait le logiciel JADE. Cela apporterait une vue d'ensemble de la couverture année par année et permettrait aux politiques d'adapter au mieux le déploiement de la généralisation, de mettre en place des zones géographiques prioritaires et des types d'enseignements requérant une attention particulière. Finalement, ce monitoring pourrait rendre possible un suivi régulier des résultats et des impacts des animations. De plus, il n'existe pas à l'heure actuelle de vérification dans les écoles du respect de l'obligation de mettre en place des animations EVRAS. Le monitoring pourrait également contribuer à cette vérification.

### 1.3 Définition du cadre des animations

Il paraît également nécessaire de rédiger des lignes directrices sur les **thèmes** à aborder en fonction de chaque âge et des besoins des élèves. Cela offrirait aux animateurs, mais également aux établissements scolaires, des axes de travail avec des propositions claires de ce qui peut être réalisé lors d'une animation. Par-delà ces aspects de fond, les aspects de modalités des animations doivent aussi être éclaircis, comme la réalisation d'animations payantes ou encore la définition des acteurs de l'EVRAS pouvant intervenir en milieu scolaire. En plus d'assurer une certaine qualité des animations, la définition et la mise en place d'un **cadastre de tous les acteurs EVRAS** permettraient de répartir la charge d'animations entre tous car un opérateur unique ne pourra pas porter seul le projet de généralisation. Une **coordination** systématique et centralisée entre tous ces acteurs devrait être mise en place afin d'assurer une politique pluri-acteurs essentielle à cette mission d'éducation.

### 1.4 Couverture des élèves

À propos du taux de couverture actuel<sup>8</sup>, tous les acteurs s'accordent pour mettre en place des animations **dès l'école maternelle**. Globalement, les CPF sont plus actifs dans l'enseignement secondaire et les PSE et PMS dans l'enseignement fondamental. Les ASBL thématiques interviennent quant à elles à différents niveaux du fondamental et du secondaire, ainsi que dans le supérieur (souvent pour aborder des thématiques plus spécifiques, à la demande des établissements). Au niveau des filières<sup>9</sup>, les animations sont décrites comme « plus faciles » à mettre en place dans l'enseignement général. Il faut néanmoins être attentif à **couvrir toutes les filières**, « souvent laissées pour compte ». Une limite à la généralisation se situe dans les réticences qui peuvent apparaître chez les acteurs EVRAS à intervenir dans certains établissements, dans les frilosités des écoles à l'intervention d'acteurs extérieurs pour les animations, ou encore dans les comportements non participatifs des élèves lors des séances. Cette recherche ne peut pas apporter de réponse à ces réticences mais elle ne peut que souligner l'importance de les dépasser afin de ne pas abandonner une partie de la population d'élèves.

## 2. La généralisation des animations

### 2.1 Les paramètres généraux

Base essentielle au travail d'étude économique, un ensemble de paramètres régissant l'organisation des animations et des formations a été défini. Ces paramètres sont modifiables dans le simulateur en fonction des attentes et besoins identifiés.

À titre de précision, l'ensemble des paramètres des animations et des formations est issu du croisement des données des entretiens et de la revue de littérature. Compte tenu de la diversité des pratiques, la tendance principale de chaque paramètre a été reprise ou des moyennes ont été calculées.

---

<sup>8</sup> Les taux de couverture actuels sont estimés à la section 2.3.

<sup>9</sup> Générales, techniques, professionnelles, artistiques ou encore au niveau des CEFA.

Les paramètres des animations préconisés dans cette étude ont été différenciés entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé afin de prendre en compte les divergences entre les publics bénéficiaires (tableau 4). Dans l'enseignement ordinaire, la **durée prévue des animations** est de 2h, à l'exception des animations pour les plus jeunes pour qui la durée est d'une heure. La **fréquence** y est de 2 animations par année scolaire. Dans l'enseignement spécialisé, ce sont des animations de 1h qui sont proposées, quel que soit l'âge des élèves avec une fréquence de 5 animations par an. Cette fréquence plus élevée s'explique par le besoin d'inscrire l'EVRAS dans la durée et par l'importance de la répétition pour les élèves de l'enseignement spécialisé.

Deux ratios ont été définis pour calculer le temps de travail inhérent à une animation. Les calculs partent de l'hypothèse que les animateurs sont sur leur « rythme de croisière, en sachant toutefois que dans le cas de nouveaux partenariats avec des écoles, le temps de travail initial sera probablement allongé.

Dans l'enseignement ordinaire, le **ratio entre le temps de travail et le temps d'animation** propose un total de 5 heures de travail par animateur pour une heure d'animation. Derrière cette répartition générique, plusieurs postes sont définis (tableau 3). Tout d'abord, 2 heures de **préparation** sont nécessaires à l'élaboration d'une heure d'animation. D'après les professionnels, cette étape débute par une rencontre avec l'équipe scolaire, la direction et les partenaires EVRAS identifiées s'il y en a. Lors de cette ou ces rencontres, il y a une discussion des besoins, une analyse de la demande, une négociation des interventions et les agendas sont coordonnés. Ensuite vient l'élaboration de l'animation, qui englobe la recherche et l'adaptation d'outils en fonction des besoins identifiés ainsi que la constitution d'un canevas d'animation. La continuité de la collaboration avec les enseignants est indispensable pour les professionnels interrogés. Pour 2 heures d'animation, le temps de préparation prévu pour la préparation passe alors à 3 heures.

Après ce temps de préparation vient le temps d'**animation** avec les élèves, d'une ou deux heures en fonction de l'âge. Deux animateurs sont prévus par animation pour faciliter la circulation de la parole au sein du groupe et offrir la possibilité de diviser le groupe pour aborder certaines thématiques. La présence de **2 animateurs** apporte également un certain confort pour faire face à des réactions parfois vives ou virulentes des jeunes vis-à-vis de certains sujets. Lors des entretiens, la notion de pénibilité du travail a été relevée à plusieurs reprises. La question de la mixité ou non-mixité est laissée au choix des animateurs et des besoins des élèves. Les groupes d'animation sont composés de **24 élèves**<sup>10</sup> (35)(36). Les séances d'animations ne se font pas uniquement dans l'établissement scolaire, des visites du planning familial par exemple font partie des stratégies EVRAS. Finalement, les 2 séances par année identifiées dans les modèles doivent idéalement se suivre avec un maximum de 2 mois d'écart selon les professionnels rencontrés.

Ensuite vient l'**évaluation** avec les élèves, puis avec l'équipe scolaire et entre animateurs. Elle dure une heure peu importe que l'animation dure 1 ou 2 heures. Elle permet de faire un retour sur ce qui est ressorti de l'animation, de faire un suivi de l'ensemble des étapes parcourues et de programmer la prochaine animation ou la suite pour l'année suivante. La généralisation demande une attention particulière de création et d'entretien des partenariats car sans ces éléments, l'EVRAS ne pourra pas être pérennisée.

Finalement une heure de travail **logistique** est ajoutée, que l'animation dure 1 ou 2 heures. Cette heure sert aux aspects administratifs comme l'encodage des animations pour assurer un monitoring, aux réunions d'équipes hebdomadaires ou mensuelles, ainsi qu'aux temps de trajet pour se rendre dans les établissements scolaires.

Selon les éléments présentés ci-dessus, une animation d'une heure dans l'enseignement ordinaire implique donc 5 heures de travail de la part de chaque animateur et une animation de 2 heures suppose 7 heures de travail par animateur.

---

<sup>10</sup> Ce qui correspond à la taille moyenne des classes dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire à Bruxelles.

Dans l'enseignement spécialisé, le ratio entre le temps de travail et le temps d'animation reprend les mêmes éléments que ceux mentionnés précédemment (temps de préparation, temps d'animation, temps d'évaluation et temps de logistique). La nuance se fait principalement pour le temps de préparation qui est de 4 heures pour une heure d'animation. Cela est justifié par l'analyse des besoins des élèves, jugée plus importante dans l'enseignement spécialisé, ainsi que par la recherche, l'adaptation ou la création d'outils à destination des élèves en situation de handicap. Une animation d'une heure implique donc ici 7 heures de travail par animateur<sup>11</sup>. Même si le modèle ne propose pas d'animations de 2 heures dans l'enseignement spécialisé, un ratio temps de travail a été prévu dans le simulateur. Cette modalité propose que 2 heures d'animations soient comptabilisées comme 10 heures de travail. La différence par rapport aux animations d'une heure se trouve dans le temps de préparation qui est ici de 6 heures au lieu de 4 heures.

Tableau 3 : Ratios du temps de travail

	Durée des animations	Préparation	Animation	Évaluation	Logistique	Total
Ordinaire	1h	2h	1h	1h	1h	5h
	2h	3h	2h	1h	1h	7h
Spécialisé	1h	4h	1h	1h	1h	7h
	2h	6h	2h	1h	1h	10h

Le nombre d'élèves par groupe d'animation est aussi plus petit dans l'enseignement spécialisé, avec 10 élèves par groupe<sup>12</sup>. Le nombre d'animateurs est toujours de 2 mais le soutien d'autres professionnels de l'établissement, comme des éducateurs par exemple, a été souligné comme essentiel pour le bon déroulement des animations et pour permettre une individualisation optimale. Les animations « one-shot » y sont très compliquées, voire impossibles.

Tableau 4 : Paramètres des animations

ANIMATIONS	Ordinaire	Spécialisé
Fréquence	2x/an	5x/an
Durée	2h (1h entre 3m>3p)	1h
Ratio temps de travail	1h = 5h ; 2h = 7h	1h = 7h ; (2h = 10h)
Nombre d'animateurs	2	2
Nombre d'élèves/groupe	24	10

## 2.2 Les stratégies de couverture

Trois stratégies ont été définies pour apporter un cadre de référence à la généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire. Pour chacune d'elles, la **récurrence des animations** est une proposition qui doit pouvoir être adaptée à la réalité de terrain. Si le nombre de séances indiqué n'est pas réalisable, il reste toujours plus intéressant d'avoir au minimum une animation pour les jeunes, plutôt qu'aucune. Les modèles proposés sont à considérer comme des stratégies alternatives. Les décideurs politiques devront en effet choisir la stratégie qu'ils souhaitent voir implémenter et se concentrer sur celle-ci pendant les cinq ans planifiés par cette recherche. Afin de les aider dans ce choix de stratégie, il est essentiel de déterminer les priorités auxquelles ils souhaitent répondre. Par exemple, souhaite-t-on étendre l'EVRAS le plus rapidement possible à tous les niveaux scolaires de la troisième maternelle à la sixième (voire septième secondaire) ou souhaite-t-on d'abord s'assurer que la base minimale est atteinte avant d'étendre la politique à toutes les classes ?

Avant de présenter les trois modèles, il importe de préciser que les niveaux d'intervention visés dans l'enseignement spécialisé ont été calqués sur ceux préconisés dans l'enseignement ordinaire. En effet, même

<sup>11</sup> 1h d'animation = 4 heures de préparation + 1 heure d'animation + 1 heure d'évaluation + 1 heure logistique.

<sup>12</sup> Ce qui correspond à la taille moyenne des classes dans l'enseignement spécialisé à Bruxelles.

si l'enseignement spécialisé présente une organisation différente de l'enseignement ordinaire<sup>13</sup>, l'importance est de maintenir une équivalence des niveaux visés entre les deux types d'enseignement. Par exemple, le modèle minimal propose trois niveaux d'intervention<sup>14</sup> à la fois dans l'enseignement ordinaire et dans l'enseignement spécialisé.

### 1) Modèle minimal

Tableau 5 : Modèle minimal

	Niveaux concernés	Durée des séances	Total de séances/élève	Total d'heures/élève
Ordinaire	Primaire : 6e Secondaire : 2e, 4e	2*2h	6 animations	12 heures
Spécialisé	(Équivalences) 6P-2S-4S	5*1h	15 animations	15 heures

Ce premier modèle propose la **couverture de trois niveaux** : 6<sup>ème</sup> primaire, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> secondaire, et ce dans tous les établissements bruxellois francophones (tableau 5). Ces trois classes sont les moments identifiés comme charnières dans le développement psychosexuel des jeunes. La couverture actuelle de ce modèle par les CPF uniquement pour l'année 2018-2019, s'élève à 30% selon les chiffres du logiciel JADE (42% si l'on approxime pour tous les acteurs externes). Suivant ce modèle minimal, le nombre d'heures d'animation par élève dans l'enseignement ordinaire est de 12h, réparties en 6 séances tout au long du parcours scolaire. Pour l'enseignement spécialisé, ce sont au total 15 heures d'intervention pendant 15 séances par élève et par parcours. Ce modèle proposant le **strict minimum**, il est important de laisser la possibilité aux acteurs de réaliser des interventions dites « pompiers » ou « d'urgences »<sup>15</sup> en vue de répondre à de moments de crises dans certaines classes. Ces interventions se feront à la demande des établissements et un budget supplémentaire<sup>16</sup> sera ajouté dans la modélisation économique minimale.

#### Avantages :

- Etat d'avancement atteint actuellement le plus élevé<sup>17</sup>
- Moins coûteux
- Plus facile à intégrer à l'horaire scolaire
- L'objectif de 100% d'élèves touchés est le plus rapidement atteignable
- Diversité des établissements plus rapidement atteinte

#### Inconvénients :

- Faible nombre d'interventions par élève
- Pas d'animations proposées pour les plus jeunes
- Pas le temps d'aborder toutes les thématiques au cours du parcours scolaire.

### 2) Modèle intermédiaire

Tableau 6 : Modèle intermédiaire

	Niveaux concernés	Durée des séances	Total de séances/élève	Total d'heures/élève
Ordinaire	Maternel : 3e	2*1h	14 animations	24 heures
	Primaire : 2e			
	Primaire : 4e,6e	2*2h		

<sup>13</sup> Types et formes, niveau de maturité plutôt que des niveaux allant de 1 à 6, site de l'enseignement spécialisé : <http://www.enseignement.be/index.php?page=25191&navi=404>

<sup>14</sup> 6<sup>ème</sup> primaire, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> secondaire ou niveaux équivalents.

<sup>15</sup> Ces interventions sont des animations réalisées à la demande de l'établissement scolaire, suite à un événement nécessitant l'intervention de professionnels de l'EVRAS.

<sup>16</sup> Fraction du budget minimal.

<sup>17</sup> Pour plus de détails concernant les taux de couverture atteints, voir section 2.3 de cette partie.

	Secondaire : 2e, 4e, 6e			
Spécialisé	3M-2P-4P-6P-2S-4S-6S (Équivalences)	5*1h	35 animations	35 heures

Le modèle intermédiaire, à contrario du modèle minimal, propose une périodicité plus élevée avec une répartition des animations sur **7 niveaux** débutant dès la 3<sup>ème</sup> maternelle, puis en 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire et en 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> secondaire, et ce pour tous les établissements bruxellois francophones (tableau 6). Ces années sont en étroites relation avec le développement psycho-sexuel des élèves. Dans l'enseignement ordinaire, les élèves les plus jeunes de la 3<sup>ème</sup> maternelle à la 3<sup>ème</sup> primaire ont des séances d'une heure au lieu de 2 heures. Ce modèle répond aux besoins de mettre en place un programme de manière continue, répétée et d'aborder les questions relatives à l'EVRAS dès le plus jeune âge. La couverture de ce modèle par les CPF est de 13,7% pour l'année scolaire 2018-2019 (19,6% si l'on approxime pour tous les acteurs externes). Pour l'enseignement ordinaire, chaque jeune recevra 24 heures d'animations réparties sur 14 animations tout au long de son parcours scolaire. Dans l'enseignement spécialisé, ce sont 35 animations qui auront lieu par élèves pour un total de 35 heures. Ce modèle ne propose plus d'enveloppe pour l'élaboration d'animations d'urgence car la récurrence des animations devrait permettre de réduire ces situations d'urgence.

#### Avantages :

- Processus continu et répété une année sur deux dès le plus jeune âge
- Augmentation des niveaux touchés
- Meilleure connaissance des contextes de chaque établissement
- Préparation du terrain si les politiques souhaitent changer de stratégie pour passer au modèle idéal.

#### Inconvénients :

- Plus coûteux
- Plus difficile à intégrer dans l'horaire scolaire.

### 3) *Modèle idéal*

Tableau 7 : *Modèle idéal*

	Niveaux concernés	Durée des séances	Total de séances/élève	Total d'heures/élève
Ordinaire	Maternel : 3e Primaire : 1ère à 3e	2*1h	26 animations	44 heures
	Primaire : 4e à 6e Secondaire : 1ère à 6e	2*2h		
Spécialisé	3M à 6S (Équivalences)	5*1h	65 animations	65 heures

Le modèle idéal préconise quant à lui la mise en place d'animations chaque année de la 3<sup>ème</sup> maternelle à la 6<sup>ème</sup> ou 7<sup>ème</sup> secondaire, et ce dans tous les établissements bruxellois francophones. **13 niveaux** sont ainsi couverts (tableau 7). Ce modèle se base sur les mêmes principes de continuité et de répétition que le modèle intermédiaire, à la différence que ce sont tous les élèves qui bénéficieraient chaque année d'animations EVRAS. C'est ce dernier qui est défendu par les experts mais c'est également le plus coûteux de tous et celui qui demandera le plus de temps à déployer. La couverture de ce modèle par les CPF atteint les 11,4% en 2018-2019 (16,3% si l'on approxime pour tous les acteurs externes). Pour la répartition des animations et des heures par élève par parcours scolaire, ce sont 26 animations pour 44 heures dans l'enseignement ordinaire et 65 animations pour 65 heures dans l'enseignement spécialisé. À nouveau, les élèves les plus jeunes scolarisés en classe de 3<sup>ème</sup> maternelle à la 3<sup>ème</sup> primaire dans l'enseignement ordinaire ont des séances d'une heure au lieu de 2. Pour les mêmes raisons évoquées supra, ce modèle ne prend pas en compte de budget pour des interventions « pompiers ».

#### Avantages :

- Couverture des classes non touchées dans les écoles déjà partenaires

- Processus continu et répété dès le plus jeune âge
- Permet une approche globale
- Meilleure couverture des besoins des jeunes, aux moments qui correspondent à leurs besoins
- Institutionnalisation à l'ensemble du système éducatif

Inconvénients :

- Plus coûteux
- Plus difficile à intégrer dans l'horaire scolaire
- Veiller à ne pas étendre uniquement la couverture dans les établissements déjà couverts, surtout au début du déploiement.

Ces trois stratégies proposent une répartition égalitaire des animations entre les enfants et les jeunes. La principale différence faite ici se porte entre l'enseignement ordinaire et spécialisé.

### 2.3 Les objectifs de déploiement

Pour les trois modèles présentés ci-dessus, il convient de proposer une mise en application avec des objectifs de déploiement. Ces objectifs ont été déterminés sur base des taux de couverture récemment atteints par les acteurs de l'EVRAS. Étant donné un état des lieux très lacunaire des animations EVRAS réalisées par l'ensemble des acteurs, une évaluation exacte de la couverture n'est pas possible. C'est donc la base de données JADE permettant d'estimer le travail réalisé par les CPF qui a été utilisée. Tous les taux de couverture calculés dans ce rapport sont des taux de couverture par population d'élèves, et non par établissements qui n'offrent pas de vision suffisamment précise des enfants et des jeunes touchés et dont la taille de la population peut varier de façon importante.

Pour déterminer les objectifs de l'année 2021-2022, le taux de couverture atteint pour chaque modèle en 2018-2019 a été calculé grâce aux données de JADE. Afin de tenir compte du travail effectué par les autres acteurs faisant des animations EVRAS en milieu scolaire, une hypothèse a été formulée sur base des informations récoltées dans les entretiens et approuvée par un ensemble de personnes de terrain : en 2018-2019, 70% des animations auraient été assumées par les CPF et 30% des animations auraient été assumées par les autres acteurs (SPSE, CPMS, OJ). C'est donc sur cette répartition que les taux de couverture ont été extrapolés :

- ⇒ Modèle minimal : 42% de la couverture des élèves a été atteinte
- ⇒ Modèle intermédiaire : 20% de la couverture des élèves a été atteinte
- ⇒ Modèle idéal : 16 % de la couverture des élèves a été atteinte

Tableau 8 : Approximation du pourcentage d'élèves atteints et du nombre d'animations en 2018-2019 selon le modèle minimal

Minimal	Nombre d'élèves touchés par les CPF	Population totale	% atteint par les CPF	Approximation du % atteint par tous les acteurs externes	Nombre d'heures d'animations données par les CPF	Approximation du nombre d'heures d'animations données par tous les acteurs externes
Total	12.142	41.410	30%	42%	1.427h	2.039h

(Source : Logiciel JADE 2018-2019)

Tableau 9 : Approximation du pourcentage d'élèves atteints et du nombre d'animations en 2018-2019 selon le modèle intermédiaire

Intermédiaire	Nombre d'élèves touchés par les CPF	Population totale	% atteint par les CPF	Approximation du % atteint par tous les acteurs externes	Nombre d'heures d'animations données par les CPF	Approximation du nombre d'heures d'animations données par tous les acteurs externes
Total	13.317	96.985	14%	20%	5.245h	7.492h

(Source : Logiciel JADE 2018-2019)

Tableau 10 : Approximation du pourcentage d'élèves atteints et du nombre d'animations en 2018-2019 selon le modèle idéal

Idéal	Nombre d'élèves touchés par les CPF	Population totale	% atteint par les CPF	Approximation du % atteint par tous les acteurs externes	Nombre d'heures d'animations données par les CPF	Approximation du nombre d'heures d'animations données par tous les acteurs externes
Total	20.487	179.244	11%	16%	6.296h	8.994h

(Source : Logiciel JADE 2018-2019)

Cette répartition proposée (70%-30%) n'a été utilisée qu'à des fins d'estimation du taux de couverture atteint et n'est plus prise en compte dans le déploiement de la généralisation. Elle demandera une discussion entre tous les opérateurs et les politiques afin de répartir la charge d'animations.

Pour la première année du plan de déploiement (2021-2022), les objectifs à atteindre restent les mêmes que ceux de 2018-2019. Les animations EVRAS ayant été fortement perturbées par la crise sanitaire, il est nécessaire de commencer par retrouver un rythme et un fonctionnement habituel. Pour les années suivantes, une **vitesse de déploiement** ambitieuse mais réaliste est proposée sur base des observations des années précédentes (tableau 11). La vitesse d'évolution déterminée pour chaque modèle part de l'hypothèse que l'évolution sera linéaire et qu'il n'y aura pas d'accélération de la vitesse au vu de l'horizon limité de cinq années. De plus, la vitesse proposée pour le modèle minimal est logiquement plus élevée que celle de l'intermédiaire, qui est elle-même plus élevée que l'idéal, au vu du nombre d'élèves visés dans chaque modèle. Les différentes vitesses proposées sont les suivantes :

- ⇒ Modèle minimal : **+ 10%/an**
- ⇒ Modèle intermédiaire : **+6%/an**
- ⇒ Modèle idéal : **+3%/an**

Tableau 11 : Stratégies d'extension des modèles

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Minimal	42%	52%	62%	72%	82%
Intermédiaire	20%	26%	32%	38%	44%
Idéal	16%	19%	22%	25%	28%

Une note méthodologique illustrée des différentes étapes de calculs des objectifs est disponible à l'annexe 3. Pour faciliter la compréhension et l'application de la stratégie d'extension le taux de couverture a été arrondi à l'unité près.

L'estimation budgétaire des trois modèles présentée dans la partie suivante se base sur ces objectifs de couverture. Toutefois, il est possible de modifier cette proposition dans le simulateur<sup>18</sup>. Il importe également de souligner que, même si les modèles progressent chacun vers un nombre croissant d'élèves couverts, aucun d'entre eux n'atteindra les 100% de couverture pour la rentrée 2026. L'ensemble des propositions faites dans ce rapport peuvent être étendues au-delà de la temporalité initialement prévue, en veillant à réactualiser certains paramètres comme la population scolaire et les objectifs visés.

Remarque : Pour l'estimation du taux de couverture du modèle minimal et intermédiaire à partir des données de JADE, seules les animations réalisées dans les niveaux définis par chaque modèle ont été prises en compte (ex : modèle minimal : 6<sup>ème</sup> primaire, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> secondaire). Les animations réalisées dans les autres années n'ont pas été comptabilisées, c'est pourquoi ces chiffres sous-estiment probablement les véritables capacités de couverture. Si toutes les animations avaient uniquement été données dans les niveaux prioritaires, les taux de couverture des modèles minimal et intermédiaire seraient assurément plus élevés.

### 3. La formation des professionnels

#### 3.1 Le modèle de formation

Il n'existe pas aujourd'hui de formation à l'attention de personnes novices au secteur et voulant se former pour devenir des animateurs en EVRAS. C'est en partie lié au fait que cette activité d'animateur n'est pas considérée comme une profession encadrée. En-dehors de cette absence, il existe une formation continue ainsi qu'une formation de base pour accompagner les professionnels<sup>19</sup>. Ces formations sont à l'initiative d'opérateurs tels que la FLCPF, la FCPPF ou encore certaines OJ. Ce modèle de formation va de pair avec la mise en place d'une stratégie de couverture des animations. La généralisation des animations ne peut en effet se déployer sans former les animateurs.

**Deux types de formations** seront donc proposés aux acteurs de terrain. Ce modèle de formation sera à additionner aux formations continues auxquelles les professionnels ont droit en tant que psychologue ou assistant social par exemple<sup>20</sup>. L'ensemble des travailleurs de terrain ont en effet plusieurs rôles professionnels avec lesquels ils jonglent. Les heures de formations disponibles actuellement sont calculées sur la masse salariale totale du professionnel sans prendre en compte ses multiples activités professionnelles. Ils se voient souvent contraints à choisir entre ces casquettes pour rentrer dans leur budget formation. Afin de pallier cette problématique, le modèle de formation est calculé pour chaque travailleur, indépendamment des autres missions qu'il peut avoir au sein de sa structure. Finalement, d'initiative personnelle aujourd'hui, elles deviendraient demain obligatoires pour assurer un soutien aux professionnels.

Les formations proposées ainsi que les paramètres définis se concentrent sur le public des animateurs EVRAS en milieu scolaire. Selon ce modèle, tous les animateurs reçoivent chaque année une formation EVRAS (ide base ou thématique). Il n'y pas de distinction prévue entre les animateurs travaillant dans l'enseignement ordinaire et ceux travaillant dans l'enseignement spécialisé<sup>21</sup>. Dans les faits, la participation aux formations d'autres acteurs de l'EVRAS ou venant d'autres secteurs est possible mais il n'est prévu ici que des formations à destination des animateurs EVRAS en milieu scolaire bruxellois francophone.

---

<sup>18</sup> Pour toutes modifications dans le simulateur, voir guide de simulation.

<sup>19</sup> Cette formation de « base » s'adresse à un public déjà averti en termes d'EVRAS et faisant partie du secteur.

<sup>20</sup> Non budgétisées dans ce travail, se concentrant sur l'activité d'animations EVRAS.

<sup>21</sup> Même calendrier de formations, c'est-à-dire une formation de base la première année, et ensuite une formation thématique chaque année.

### 1) Formation de base

Cette première formation devrait être proposée dans le cours de la première année de prise de poste des animateurs EVRAS. Il faut en effet éviter que certains professionnels doivent assumer des animations EVRAS sans connaissances en amont. Cette **formation de base** propose une mise à niveau des concepts et des thématiques à aborder durant les séances, outille les professionnels sur le plan des compétences et des savoir-faire, travaille la posture d'animateur et offre un bagage de techniques d'animation. Ce premier module dure 6 jours.

### 2) Formation thématique

**Les formations thématiques** interviennent à partir de la deuxième année de travail de l'animateur. Ces formations se font à la carte. Elles ont pour but de proposer de nouveaux outils, un nouvel angle d'approche, de nouvelles thématiques ou d'approfondir ses connaissances dans un domaine spécifique et de faire évoluer ses pratiques. Elles sont essentielles pour le développement professionnel des animateurs et leur apportent un lieu d'échanges de pratiques. Le besoin pour ces formations a été clairement exprimé par les acteurs ainsi que l'extension du champ des formations thématiques étant donné la diversité des sujets abordés par l'EVRAS. Celles-ci sont réparties sur 2 journées par an (tableau 12).

Tableau 12 : Modèle de formations

	Nombre de jours	Réurrence
Formation de base	6	1 x la 1 <sup>ère</sup> année
Formations thématiques	2	1 x par an dès la 2 <sup>ème</sup> année

Remarque : En plus de ce cadre de formations, les échanges informels, les interventions et les apprentissages faits sur le terrain ainsi que le suivi de séminaires et conférences sont primordiaux. Ils ne sont pas quantifiables et n'apparaissent donc pas dans les calculs mais ils font partie du processus général de formation continue des professionnels de l'EVRAS.

### 3.2 Les paramètres généraux

Suite à la présentation des paramètres des animations, il convient maintenant de présenter ceux liés aux formations (tableau 13). Premièrement, les formations sont prévues **en présentiel**. En effet, au vu des informations récoltées dans les entretiens<sup>22</sup>, cette option a été privilégiée à l'option du virtuel, qui reste néanmoins simulable via l'outil de simulation. De plus, il est prévu ici d'organiser des formations **déjà existantes**, et non des formations à créer de toute pièce<sup>23</sup>. Concernant la répétition des formations, une distinction a été faite entre les formations de base et thématiques. La formation de base est suivie une fois par chaque animateur alors que la formation thématique est amenée à se répéter chaque année après la formation de base (dès la deuxième année de travail des animateurs). Les groupes de formations varient de 6 à 15 participants dans les faits et le nombre de **10 participants** a été sélectionné comme paramètre d'estimation. Peu importe le type de formation, il est toujours prévu **2 formateurs par formation**. Par ailleurs, le coût de la formation des formateurs n'a pas été estimé dans cette étude. En effet, au vu des observations de terrain, les animateurs EVRAS deviennent formateurs grâce à leur expérience personnelle, plutôt que via une formation spécifique. Le **temps de préparation** alloué aux formations de base est de 5 heures par formateur reprenant les réunions, la définition des sujets/thématiques abordé(e)s, les recherches par rapport aux besoins identifiés et la définition du canevas de formation avec les méthodes et les moyens utilisés. La durée de préparation pour les formations thématiques est de 3 heures par formateur. Cette différence de temps de préparation s'explique par la **durée** totale des formations. Le module initial s'étend sur 6 journées alors que le module thématique est de 2 journées. Une évaluation des formations doit également être

<sup>22</sup> Certains ont exprimé leur souhait que les formations organisées actuellement via une plateforme numérique pour cause de pandémie ne se maintiennent pas à l'avenir car elles ne permettraient pas un transfert des connaissances aussi efficace qu'en présentiel.

<sup>23</sup> Les temps de préparation mentionnés concernent donc bien le temps pris pour mettre à jour des formations déjà existantes. L'option de la création de nouvelles formations reste simulable dans le simulateur.

organisée. Il est proposé que celle-ci ait lieu à la fin du programme de formation, via des questionnaires distribués aux participants ainsi qu'aux formateurs (37). Ces questionnaires sont ensuite analysés par l'organisateur de formations, et les conclusions sont remises aux formateurs, afin qu'ils intègrent les éventuelles remarques dans leurs prochaines formations<sup>24</sup>. Les formateurs sont **salariés** pour les formations de base et **indépendants** pour les formations thématiques. Ce statut d'indépendant permet d'aller recruter des personnes expertes dans les différents sujets abordés.

Tableau 13 : Paramètres des formations

FORMATIONS	De base	Thématiques
Format	Présentiel	Présentiel
Statut	Déjà existantes	Déjà existantes
Récurrance	1x la 1 <sup>ère</sup> année	1x/an dès la 2 <sup>ème</sup> année
Nombre moyen d'animateurs/groupe	10	10
Nombre de formateurs	2	2
Préparation	5h	3h
Durée	6j	2j
Statut du formateur	Salariés	Indépendants

Le cadre de généralisation présenté dans cette première partie propose un squelette sur lequel les politiques, les professionnels du secteur de la promotion de la santé, de l'enseignement mais aussi les parents ou les jeunes pourront s'appuyer pour rendre la généralisation de l'EVRAS effective. Ces premiers éléments vont servir de socle pour l'estimation des coûts de la généralisation de l'EVRAS, présentée dans la partie suivante.

<sup>24</sup> Le temps de travail passé à analyser les questionnaires, à transmettre les remarques et à intégrer celles-ci aux formations n'est pas inclus dans les calculs de coûts de formations (temps d'évaluation post-formation), même si ces moments sont essentiels à l'amélioration continue des formations.

## Généralisation de l'EVRAS : à quel coût ?

Cette partie du rapport estime les coûts engendrés par la généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire bruxellois francophone sur une période de cinq ans. Plus précisément, les projections de coûts sont calculées suivant les modèles minimal, intermédiaire et idéal. Il importe de mentionner que ces estimations sont faites en supposant un retour à la normale post-covid dès l'année scolaire 2021-2022, impliquant que les écoles seraient à nouveau ouvertes à temps plein avec des classes complètes et que les animations pourraient dès lors être données sans contrainte.

En premier lieu, les méthodes d'estimation des variables nécessaires à la budgétisation sont explicitées. Ensuite, les différents coûts de la généralisation sont développés, en séparant les coûts propres aux animations et ceux propres aux formations. Le coût global est résumé via un tableau récapitulatif. Enfin, deux scénarios alternatifs sont présentés.

Pour rappel, le simulateur EVRAS développé par le DULBEA permet de faire varier certains paramètres d'estimation et d'évaluer l'impact de ces changements sur le budget total.

### 1. Méthodes d'estimation

Cette première section clarifie les méthodes utilisées dans ce travail dans le but d'estimer les différentes variables nécessaires à l'élaboration du budget. En particulier, les calculs du nombre d'élèves visés, du nombre d'animations, du nombre d'animateurs, du nombre de formations ainsi que du nombre de coordinateurs de formations sont explicités ci-dessous. L'annexe 4 schématise le raisonnement logique suivi menant d'une estimation à une autre.

#### 1.1 Nombre d'élèves visés

Pour rappel, le public visé par cette étude est les élèves de l'enseignement bruxellois francophone obligatoire<sup>25</sup>. Pour estimer la taille de ces différents groupes de population pour les cinq années scolaires à venir, les données publiées par l'Entreprise des Technologies Numériques de l'Information et de la Communication (ETNIC)<sup>26</sup> ont tout d'abord été utilisées. Celles-ci rapportent **les effectifs scolaires dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles** jusqu'en 2018-2019, en distinguant le type d'enseignement (ordinaire et spécialisé) et les niveaux scolaires (maternelle, primaire et secondaire). À partir de ces données, l'évolution dans la population scolaire bruxelloise francophone totale (tous niveaux et types confondus) a été estimée en appliquant **un taux de croissance annuel de population**. Celui-ci a été calculé à partir des projections de population du Bureau Fédéral du Plan, en se concentrant sur les personnes âgées de 5 à 18 ans vivant en Région bruxelloise<sup>27</sup>.

Afin de déterminer l'effectif de sous-groupes de population pour les cinq années scolaires à venir (enseignement ordinaire maternelle, primaire et secondaire, enseignement spécialisé maternelle, primaire et secondaire), **différentes hypothèses** ont été formulées. Premièrement, la répartition des élèves entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé est supposée demeurer la même que celle observée depuis 2008-2009<sup>28</sup>, à savoir, 96,2% des élèves dans l'enseignement ordinaire et 3,8% dans l'enseignement spécialisé. De plus, la répartition des élèves entre les trois niveaux scolaires est également supposée similaire à celle majoritairement observée ces dernières années (dans l'enseignement ordinaire, 22% des élèves en maternelle, 38% en primaire et 40% en secondaire ; dans l'enseignement spécialisé, 6% des élèves en

<sup>25</sup> Pour plus de détails concernant les années ciblées par modèle, voir point 2.2 de la partie précédente.

<sup>26</sup> Données extraites de : <https://www.etnic.be/>

<sup>27</sup> L'utilisation de ce taux de croissance présente quelques limites. En effet, les projections du Bureau Fédéral du Plan se basent sur le lieu de résidence comme critère géographique, alors que cette étude se base sur le lieu d'établissement scolaire. Il existe par exemple des élèves habitant à Bruxelles mais non scolarisés à Bruxelles, et inversement, des jeunes n'habitant pas en Région bruxelloise qui viennent à l'école à Bruxelles. De plus, le taux est calculé sur base de la population âgée de 5 à 18 ans mais il existe des élèves inscrits dans l'enseignement obligatoire dont l'âge est inférieur à 5 ans ou supérieur à 18 ans.

<sup>28</sup> A l'exception de l'année 2015-2016, où 96,3% des élèves étaient inscrits dans l'enseignement ordinaire et 3,7% dans l'enseignement spécialisé.

maternelle, 54% en primaire et 40% en secondaire). Ainsi, les projections suivantes sont obtenues (tableau 14) :

Tableau 14 : Projections du nombre total d'élèves dans l'enseignement bruxellois francophone

Enseignement	Niveau	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	Maternel	45.386	45.650	45.951	46.049	45.961
Ordinaire	Primaire	78.393	78.850	79.370	79.538	79.387
Ordinaire	Secondaire	82.519	83.000	83.547	83.725	83.566
<b>TOTAL ORDINAIRE</b>		<b>206.298</b>	<b>207.500</b>	<b>208.868</b>	<b>209.311</b>	<b>208.914</b>
Spécialisé	Maternel	489	492	495	496	495
Spécialisé	Primaire	4.400	4.426	4.455	4.465	4.456
Spécialisé	Secondaire	3.260	3.279	3.300	3.307	3.301
<b>TOTAL SPECIALISE</b>		<b>8.149</b>	<b>8.196</b>	<b>8.251</b>	<b>8.268</b>	<b>8.252</b>
<b>TOTAL</b>		<b>214.447</b>	<b>215.696</b>	<b>217.119</b>	<b>217.579</b>	<b>217.166</b>

(Source : calculs DULBEA)

À partir de ce tableau, les effectifs de population pour les modèles minimal, intermédiaire et idéal ont été déterminés. Pour ce faire, une hypothèse supplémentaire a été formulée, postulant que le niveau maternel comprenait trois années, le niveau primaire six années et le niveau secondaire six années également, et ce quel que ce soit le type d'enseignement<sup>29</sup>. De plus, il a été supposé que la répartition des élèves au sein d'un niveau scolaire est homogène entre les différentes années. Ainsi, une année de maternelle serait composée d'un tiers de tous les élèves de maternelle et une année de primaire ou de secondaire comprendrait quant à elle un sixième des élèves de primaire ou de secondaire. Cette hypothèse semble globalement vérifiée dans les faits. Les populations suivantes sont alors obtenues pour chacun des modèles (tableau 15) :

Tableau 15 : Projections du nombre d'élèves total dans l'enseignement bruxellois francophone selon les trois modèles

<b>Minimal</b>	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	40.572	40.808	41.077	41.165	41.086
Spécialisé	1.820	1.831	1.843	1.847	1.843
<b>TOTAL</b>	<b>42.392</b>	<b>42.639</b>	<b>42.920</b>	<b>43.011</b>	<b>42.929</b>
<b>Intmédiaire</b>	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	95.585	96.142	96.776	96.981	96.797
Spécialisé	3.993	4.016	4.043	4.051	4.044
<b>TOTAL</b>	<b>99.578</b>	<b>100.158</b>	<b>100.818</b>	<b>101.032</b>	<b>100.840</b>
<b>Idéal</b>	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	176.041	177.067	178.234	178.612	178.273
Spécialisé	7.823	7.869	7.920	7.937	7.922
<b>TOTAL</b>	<b>183.864</b>	<b>184.935</b>	<b>186.155</b>	<b>186.550</b>	<b>186.195</b>

(Source : calculs DULBEA)

Pour les trois modèles, un objectif annuel de taux de couverture à atteindre a été proposé, en fonction du modèle sélectionné<sup>30</sup>. Le nombre d'élèves associés à ces objectifs est obtenu en appliquant ces taux de couverture aux effectifs décrits ci-dessus. Le tableau 16 rassemble ces résultats. C'est sur base de celui-ci que toutes les variables suivantes sont estimées.

<sup>29</sup> Cette hypothèse est globalement vérifiée, exception faite de la 7<sup>ème</sup> secondaire dans l'enseignement ordinaire secondaire et des spécificités de l'enseignement spécialisé (38,39).

<sup>30</sup> Pour plus de détails concernant les objectifs visés par modèle, voir point 2.3 de la partie précédente.

Tableau 16 : Projections du nombre d'élèves visés dans l'enseignement bruxellois francophone selon les trois modèles

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	17.040	21.220	25.468	29.639	33.691
Spécialisé	764	952	1.142	1.329	1.511
<b>TOTAL</b>	<b>17.805</b>	<b>22.172</b>	<b>26.610</b>	<b>30.968</b>	<b>35.202</b>
Intermédiaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	19.117	24.997	30.968	36.853	42.591
Spécialisé	799	1.044	1.294	1.540	1.779
<b>TOTAL</b>	<b>19.916</b>	<b>26.041</b>	<b>32.262</b>	<b>38.392</b>	<b>44.370</b>
Idéal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	28.167	33.643	39.212	44.653	49.916
Spécialisé	1.252	1.495	1.743	1.984	2.218
<b>TOTAL</b>	<b>29.418</b>	<b>35.138</b>	<b>40.954</b>	<b>46.637</b>	<b>52.135</b>

(Source : calculs DULBEA)

### 1.2 Nombre d'animations

À partir du nombre d'élèves visés annuellement, le nombre d'animations nécessaires pour atteindre ces objectifs est ensuite estimé. Chaque élève visé doit recevoir un certain nombre d'animations par an, selon un ensemble de critères déterminés précédemment. En effet, selon le plan de généralisation, un élève de l'enseignement ordinaire devrait suivre 2 animations par an pour être considéré comme « couvert » tandis qu'un élève visé de l'enseignement spécialisé devrait recevoir 5 animations annuellement. Pour calculer ce nombre d'animations à organiser, la méthode est la suivante : le nombre d'animations équivaut au nombre d'élèves visés, multiplié par le nombre d'animations prévues annuellement par élève, le tout divisé par le nombre d'élèves que peut contenir une animation. Précisons ici qu'il importe de bien séparer l'enseignement ordinaire de l'enseignement spécialisé pour réaliser ce calcul, au vu de leur divergence de paramètres<sup>31</sup>. Pour chacune des stratégies d'extension apparaît ainsi un nombre annuel d'animations à organiser dans l'enseignement ordinaire et dans l'enseignement spécialisé (tableau 17).

Tableau 17 : Nombre d'animations à organiser

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	1.420	1.768	2.122	2.470	2.808
Spécialisé	382	476	571	665	756
<b>TOTAL</b>	<b>1.802</b>	<b>2.244</b>	<b>2.694</b>	<b>3.135</b>	<b>3.563</b>
Intermédiaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	1.593	2.083	2.581	3.071	3.549
Spécialisé	399	522	647	770	890
<b>TOTAL</b>	<b>1.992</b>	<b>2.605</b>	<b>3.228</b>	<b>3.841</b>	<b>4.439</b>
Idéal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	2.347	2.804	3.268	3.721	4.160
Spécialisé	626	748	871	992	1.109
<b>TOTAL</b>	<b>2.973</b>	<b>3.551</b>	<b>4.139</b>	<b>4.713</b>	<b>5.269</b>

(Source : calculs DULBEA)

### 1.3 Nombre d'animateurs

Un autre élément très important à estimer concerne le nombre d'animateurs requis pour couvrir les élèves visés. C'est en effet à eux que reviendra la charge des animations, qu'ils proviennent des CPF, des PMS, des PSE ou encore des OJ. Ce nombre est estimé à la fois **en équivalent temps plein (ETP) et en unités physiques (UP)**. Les animateurs ne sont en effet pas supposés être occupés à temps plein par leur mission d'animation. Considérant la réalité du terrain, **un animateur EVRAS ETP correspondrait à trois personnes physiques**. Ce ratio

<sup>31</sup> Fréquence des animations et taille du groupe d'animation distincts.

est justifié par les remarques des professionnels à ne pas vouloir faire uniquement des animations durant leur temps de travail. Ils enrichissent en effet leur pratique d'animateur par les autres casquettes qu'ils ont, en tant que thérapeute ou accueillant par exemple. À l'inverse, il semble pertinent d'utiliser cette conversion plutôt qu'une conversion de type 1 ETP = 4 UP ou plus, afin d'éviter le rôle d'animateur ne soit noyé dans d'autres fonctions et d'assurer que les personnes en charge des animations aient suffisamment de temps pour s'y consacrer pleinement

Le coût salarial des animateurs est calculé à partir des ETP tandis que le nombre de formations et le coût du matériel se basent tous les deux sur les UP. En effet, les formations sont suivies par des personnes réelles et le calcul du nombre de formations ne peut donc pas se baser sur des ETP. De même, les informations concernant le coût du matériel utilisé lors des animations ont été communiquées par animateur en tant que personnes physiques, et non en tant qu'ETP.

Pour calculer le nombre d'animateurs en ETP, la méthode suivante est employée : le nombre d'heures de travail nécessaires aux animations EVRAS prescrites plus haut est divisé par le nombre d'heures que fait en moyenne un ETP salarié par an en Belgique<sup>32</sup>. Le temps de travail nécessaire à la mise en place des animations est subdivisé en trois catégories : **le temps d'animation, le temps de formation et le temps de coordination**. Le temps d'animation correspond aux heures passées en classe face aux élèves, aux heures de préparation, aux heures d'évaluation ainsi qu'aux heures de logistique<sup>33</sup>. Le temps de formation correspond aux heures passées à se former de façon continue au métier d'animateur. Ces heures sont bien intégrées au temps de travail des animateurs, afin d'éviter qu'ils ne manquent de temps pour cette activité essentielle de formation. Enfin, le temps de coordination regroupe les heures passées par les animateurs à coordonner les animations au sein de leur organisation. Il est en effet supposé que ce travail de coordination est réalisé par les animateurs eux-mêmes, que ce soit par un animateur désigné pour cette tâche ou par l'équipe d'animateurs au complet.

Ainsi, pour chaque objectif apparaît le nombre d'animateurs nécessaires en ETP correspondant (tableau 18). À nouveau, étant donné la divergence des paramètres utilisés<sup>34</sup>, une distinction est faite entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé pour estimer cette variable. De plus, une sous-distinction est effectuée entre les élèves de 3<sup>ème</sup> maternelle à 3<sup>ème</sup> primaire et ceux de 4<sup>ème</sup> primaire à 6<sup>ème</sup> secondaire. Le premier groupe ayant en effet des animations plus courtes dans l'enseignement ordinaire, le temps de travail associé est légèrement impacté à la baisse.

Tableau 18 : Nombre d'animateurs en ETP nécessaires

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	13,8	17,2	20,6	24,0	27,3
Spécialisé	3,7	4,6	5,6	6,5	7,3
<b>TOTAL</b>	<b>17,5</b>	<b>21,8</b>	<b>26,2</b>	<b>30,5</b>	<b>34,6</b>
Intermédiaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	14,2	18,6	23,1	27,5	31,7
Spécialisé	3,9	5,1	6,3	7,5	8,6
<b>TOTAL</b>	<b>18,1</b>	<b>23,7</b>	<b>29,4</b>	<b>34,9</b>	<b>40,4</b>
Idéal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	20,9	25,0	29,1	33,1	37,0
Spécialisé	6,1	7,3	8,5	9,6	10,8
<b>TOTAL</b>	<b>27,0</b>	<b>32,2</b>	<b>37,6</b>	<b>42,8</b>	<b>47,8</b>

(Source : calculs DULBEA)

<sup>32</sup> L'hypothèse de 1600h par ETP par an est ici retenue. Celle-ci se base sur les données de l'Enquête sur les Forces de Travail ainsi que sur les données de l'OCDE (40,41).

<sup>33</sup> Pour plus de détails concernant le temps de travail nécessaire par heure d'animation, voir point 2.1 de la partie précédente.

<sup>34</sup> Durée des animations et temps de travail associé à une heure d'animation.

Le nombre d'unités physiques correspondantes est ensuite calculé et appliquant le ratio 1 ETP = 3 UP (tableau 19).

Tableau 19 : Nombre d'animateurs en UP nécessaires

<b>Minimal</b>	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	41,4	51,6	61,9	72,0	81,9
Spécialisé	11,1	13,9	16,7	19,4	22,0
<b>TOTAL</b>	<b>52,6</b>	<b>65,4</b>	<b>78,5</b>	<b>91,4</b>	<b>103,9</b>
<b>Intermédiaire</b>	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	42,7	55,9	69,2	82,4	95,2
Spécialisé	11,6	15,2	18,9	22,4	25,9
<b>TOTAL</b>	<b>54,4</b>	<b>71,1</b>	<b>88,1</b>	<b>104,8</b>	<b>121,1</b>
<b>Idéal</b>	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	62,7	74,9	87,3	99,4	111,1
Spécialisé	18,3	21,8	25,4	28,9	32,3
<b>TOTAL</b>	<b>80,9</b>	<b>96,7</b>	<b>112,7</b>	<b>128,3</b>	<b>143,4</b>

(Source : calculs DULBEA)

#### 1.4 Nombre de formations

Le nombre de formations nécessaires par an est également estimé. Comme suggéré plus haut, deux types de formations sont organisés ; **les formations de base et les formations thématiques**, les premières étant suivies par les animateurs lors de leur première année de travail alors que les secondes sont suivies par les animateurs chaque année dès leur deuxième année de travail (tableaux 20 et 21). Les **participants aux formations** étant donc les animateurs EVRAS travaillant en milieu scolaire bruxellois francophone<sup>35</sup>, le nombre d'animateurs requis en UP permet d'estimer le nombre de formations à mettre en place.

Ainsi, le nombre de formations de base équivaut au nombre d'animateurs requis en temps t diminué du nombre d'animateurs déjà présents en t-1 et qui continuent à travailler en t, le tout divisé par le nombre d'animateurs participants à une formation de base. Le nombre de formations thématiques est quant à lui égal au nombre d'animateurs présents en t-1 et qui continuent à travailler en t, le tout divisé par le nombre d'animateurs participants à une formation thématique<sup>36</sup>. Afin d'estimer le nombre d'animateurs travaillant en t-1 et continuant à travailler dans leur organisation en t, **un taux de rétention** est utilisé<sup>37</sup>. N'ayant pas de données précises des entrées et sorties des animateurs EVRAS, celui-ci est estimé de façon plus globale, sur base des données propres au secteur d'activités médico-sociales et sociales<sup>38</sup> en Région Bruxelles-Capitale (42). Selon ces données, le taux de rétention équivaudrait à 88% en 2016-2017 et 2017-2018. Il convient de noter que ce taux de rétention mesure la capacité d'une organisation à retenir ses employés dans cette organisation, et non dans la fonction d'animateur. Or, si un animateur quitte une organisation pour une autre tout en restant animateur EVRAS<sup>39</sup>, il ne devrait en principe pas suivre à nouveau la formation de base. Par conséquent, en utilisant un taux de rétention, ce rapport surestime probablement légèrement le nombre de formations de base et sous-estime le nombre de formations thématiques.

Pour estimer le nombre de formations à organiser la première année du projet (2021-2022), il est nécessaire de connaître le nombre d'individus ayant travaillé comme animateur EVRAS l'année précédente. Étant donné

<sup>35</sup> Nous n'intégrons pas ici les éventuels autres participants comme les enseignants ou animateurs d'autres régions.

<sup>36</sup> Ces formules sont valables si le nombre d'animateurs requis en t est plus grand ou égal au nombre d'animateurs travaillant déjà en t-1 et continuant de travailler en t. En d'autres termes, cela est vrai lorsque l'objectif de taux de couverture est croissant. Toutefois, si l'objectif fixé en t requiert un nombre d'animateurs inférieur à ceux travaillant déjà en t-1 et continuant à travailler en t (objectif décroissant), les formules doivent être adaptées. En effet, aucune formation de base ne sera organisée dans ce cas-là vu l'absence de nouveaux animateurs et les formations thématiques seront organisées uniquement pour les animateurs nécessaires en t.

<sup>37</sup> Le taux de rétention est calculé comme suit : (nombre d'employés en début de période + embauches – départs) / (nombre d'employés en début de période + embauches).

<sup>38</sup> Le secteur d'activités médico-sociales et sociales correspond au NACE Q (Nomenclature des Activités Economiques).

<sup>39</sup> Il a en effet été rapporté qu'un certain nombre d'animateurs quittant leur organisation continuent à travailler en tant qu'animateur.

qu'il n'existe à notre connaissance pas de recensement complet des animateurs, ce nombre est estimé en appliquant notre formule du nombre d'animateurs aux résultats de taux de couverture observés en 2018-2019<sup>40</sup>. Il est donc supposé que le nombre d'animateurs est demeuré inchangé entre 2018-2019 et 2020-2021.

Tableau 20 : Nombre de formations de base nécessaires

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	0,6	1,5	1,7	1,8	1,8
Spécialisé	0,2	0,4	0,4	0,5	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>0,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2,1</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>
Intermédiaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	0,6	1,8	2,0	2,1	2,3
Spécialisé	0,2	0,5	0,5	0,6	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>0,8</b>	<b>2,3</b>	<b>2,6</b>	<b>2,7</b>	<b>2,9</b>
Idéal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	0,9	2,0	2,1	2,3	2,4
Spécialisé	0,3	0,6	0,6	0,7	0,7
<b>TOTAL</b>	<b>1,2</b>	<b>2,5</b>	<b>2,8</b>	<b>2,9</b>	<b>3,1</b>

(Source : calculs DULBEA)

Tableau 21 : Nombre de formations thématiques nécessaires

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	3,6	3,6	4,5	5,4	6,3
Spécialisé	1,0	1,0	1,2	1,5	1,7
<b>TOTAL</b>	<b>4,5</b>	<b>4,6</b>	<b>5,8</b>	<b>6,9</b>	<b>8,0</b>
Intermédiaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	3,7	3,8	4,9	6,1	7,2
Spécialisé	1,0	1,0	1,3	1,7	2,0
<b>TOTAL</b>	<b>4,7</b>	<b>4,8</b>	<b>6,3</b>	<b>7,7</b>	<b>9,2</b>
Idéal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	5,4	5,5	6,6	7,7	8,7
Spécialisé	1,6	1,6	1,9	2,2	2,5
<b>TOTAL</b>	<b>6,9</b>	<b>7,1</b>	<b>8,5</b>	<b>9,9</b>	<b>11,3</b>

(Source : calculs DULBEA)

Trois remarques doivent être faites ici. Premièrement, il importe de se **concentrer principalement sur le nombre total des formations à organiser**, sans porter trop d'attention à la répartition entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé. En effet, il n'existe pas de formations de base ou thématiques spécifiquement organisées pour un type d'enseignement. Les formations sont ouvertes à l'ensemble des animateurs, sans distinguer ceux travaillant dans un type d'enseignement ou dans un autre. Il existe d'ailleurs des animateurs travaillant simultanément dans les deux types. Une formation de base ou thématique accueillera donc aussi bien des animateurs œuvrant dans l'enseignement ordinaire que des animateurs travaillant dans l'enseignement spécialisé (voire même, dans les deux).

Aussi, **ces résultats peuvent sembler inférieurs à ce qui se fait actuellement** en termes de formations EVRAS. Il convient à ce titre de rappeler que ce rapport budgétise uniquement les formations à destination des animateurs EVRAS en Région bruxelloise francophone. Les autres éventuels participants n'étant pas intégrés, le nombre de formations présenté dans ce rapport est inévitablement inférieur à la pratique de terrain, qui autorise quant à elle une variété de participants.

<sup>40</sup> Et non en 2019-2020 ou 2020-2021, pour ne pas prendre en compte les spécificités du contexte actuel lié à la Covid-19.

Enfin, **le nombre de formations de base** lors de l'année 2021-2022 s'explique par le fait que les objectifs de taux de couverture de cette année sont les mêmes que ceux atteints en 2018-2019. Ainsi, peu de nouveaux animateurs sont engagés la première année et dès lors, peu de formations de base sont nécessaires à ce moment-là.

### 1.5 Nombre de coordinateurs de formations

Contrairement à la coordination des animations qui est effectuée directement par les animateurs, les formateurs ne coordonnent pas eux-mêmes leurs formations. En effet, **un poste spécifique** est prévu pour cette tâche. La coordination des formations consiste entre autres, à prévoir le catalogue de formations, à trouver des formateurs compétents, à envoyer les invitations aux participants, à s'assurer que les frais de participation sont payés à temps, à veiller à ce que les formateurs ne manquent de rien pour mener à bien leurs formations, etc.

Pour réaliser cette mission de coordination, **un ETP** est prévu annuellement **pour 10 formations**. Contrairement aux animateurs, les coordinateurs sont supposés être occupés à temps plein par leur mission de coordination (une personne équivaut dès lors à un ETP). À noter que ces ETP coordonnent aussi bien les formations de base que les formations thématiques, sans distinction. Le nombre de coordinateurs de formations nécessaires est obtenu de la façon suivante : le nombre de formations total (formations de base et thématiques confondues) est multiplié par le nombre d'ETP nécessaire pour une formation, c'est-à-dire 0,1 ETP. Le tableau 22 expose les résultats.

Tableau 22 : Nombre de coordinateurs de formations en ETP nécessaires

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8
Spécialisé	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>
Intermédiaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	0,4	0,6	0,7	0,8	1,0
Spécialisé	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>
Idéal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	0,6	0,7	0,9	1,0	1,1
Spécialisé	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>

(Source : calculs DULBEA)

## 2. Coûts de la généralisation

### 2.1 Structure des dépenses

Cette section entend clarifier les postes de dépenses composant le budget de la généralisation de l'EVRAS. Ce budget est structuré en deux parties, avec d'un côté, les coûts directement liés aux animations et de l'autre, les coûts engendrés par les formations des animateurs. Le budget total lié à la généralisation équivaut bien à la somme de ces deux parties.

Le principal coût des animations est le coût salarial des animateurs. Celui-ci est calculé sur base du nombre d'animateurs en ETP. À côté de ce premier poste, un coût de fonctionnement des animations est aussi intégré. Celui-ci comprend le matériel pédagogique utilisé par les animateurs pour mener à bien leur mission d'animation. Le coût de coordination, également nécessaire à la bonne tenue des animations, est quant à lui intégré dans le coût salarial des animateurs car l'hypothèse est faite ici que la coordination sera effectuée par les animateurs eux-mêmes.

Concernant les formations, le budget comptabilise le coût des formations de base ainsi que le coût des formations thématiques. À ces deux éléments s'ajoute le coût salarial des coordinateurs de formations, calculé sur base du nombre d'ETP en charge de cette coordination.

Les annexes 5 et 6 schématisent ces différents éléments. Alors que l'annexe 5 illustre le lien entre les estimations faites plus haut et les différents coûts engendrés par la généralisation, l'annexe 6 offre quant à elle une vue plus schématique de l'organisation des dépenses.

## 2.2 Coûts des animations

### 1) Coût salarial des animateurs

Afin de déterminer le coût salarial des animateurs, différentes hypothèses doivent être formulées. En premier lieu, il est nécessaire de déterminer le **régime de travail** (salarié, indépendant ou fonctionnaire) ainsi que le **statut de travail**<sup>41</sup> (employé ou ouvrier) des animateurs. Dans ce plan de généralisation, les animateurs EVRAS travaillent en tant que salariés<sup>42</sup>, sous contrat à durée indéterminée, avec un statut d'employé. Pour rappel, le calcul du coût salarial se base sur le nombre d'animateurs en ETP, et non en UP (1 ETP équivalant à 3 UP).

Ensuite, la **commission paritaire** (CP) à laquelle les animateurs EVRAS sont rattachés doit être précisée. Les conventions collectives de travail (CCT) conclues au sein de ces commissions paritaires précisent les conditions de travail, d'assurance à la sécurité sociale, de rémunérations, d'ancienneté et d'octroi d'avantages d'application dans l'entreprise ou dans le secteur d'activité. Elles procurent aussi des renseignements sur la durée de travail et sur la classification des fonctions professionnelles qui y sont exercées par les travailleurs<sup>43</sup>. Selon les informations récoltées sur le terrain, la CP 332 – « Secteur francophone et germanophone de l'aide sociale et des soins de santé » a été retenue pour calculer les salaires des animateurs. Plus spécifiquement, il s'agit de la CP332.003, propre aux établissements subventionnés par la COCOF. Les animateurs EVRAS font partie du personnel psychomédicosocial, dans la branche « autres que les services d'aides sociales aux justiciables » (1.2.1.3). De façon plus détaillée, il est supposé ici que le groupe des animateurs est divisé en deux sous-groupes ; un premier (50%) rémunéré en tant que personnel psychomédicosocial avec master (1.2.1.3.1) et un second (50%) rémunéré en tant que personnel psychomédicosocial avec bachelier<sup>44</sup>, conseiller conjugal, médiateur, accueillant, animateur ou compétences acquises par l'expérience, et agréées comme telles par le pouvoir subsidiant (1.2.1.3.8).

Le rattachement des animateurs EVRAS à cette CP permet de déterminer à quelle catégorie de travailleurs de **la réduction fédérale structurelle** ceux-ci appartiennent. La réduction fédérale structurelle des charges sociales est une réduction des cotisations patronales de sécurité sociale de base, visant les travailleurs soumis à l'ensemble des secteurs de base de la sécurité sociale<sup>45</sup>. « Son montant varie en fonction de la catégorie à laquelle le travailleur appartient, du salaire trimestriel du travailleur et du volume de ses prestations » (43). Comme les animateurs travaillent sous la CP 332, leur catégorie d'appartenance à la réduction fédérale structurelle est la catégorie 2, qui comprend « les travailleurs occupés par des employeurs étant dans le champ d'application du Maribel social à l'exception des travailleurs qui relèvent de la CP pour les services d'aides familiales et d'aides seniors et des travailleurs occupés dans une entreprise de travail adapté » (44).

Le calcul de la réduction fédérale structurelle pour la catégorie 2 est résumé dans le tableau 23 :

Tableau 23 : Méthode de calcul de la réduction fédérale structurelle pour la catégorie 2

Catégorie de travailleurs	Montant forfaitaire	Composante bas salaires	Composante hauts salaires
---------------------------	---------------------	-------------------------	---------------------------

<sup>41</sup> Ce statut est déterminé en fonction que le travailleur effectue un travail manuel (ouvrier) ou un travail intellectuel (employé).

<sup>42</sup> Dans les faits, il existe aujourd'hui une petite proportion de travailleurs indépendants. Ce statut d'indépendant est néanmoins perçu comme une solution de secours pour pouvoir répondre aux fortes demandes des écoles mais il n'est pas voué à être poursuivi dans le plan de généralisation.

<sup>43</sup> Données disponibles via le site <https://emploi.belgique.be/fr/themes/remuneration/salaires-minimums-par-sous-commission-paritaire>

<sup>44</sup> Les termes de licenciés et gradués sont utilisés dans la CP.

<sup>45</sup> Le tax shift a profondément réformé cette réduction, impliquant qu'aujourd'hui, elle ne s'applique plus à l'ensemble des travailleurs. Elle a en effet évolué vers une aide pour les moyens et bas salaires, sauf pour la catégorie 2 de la réduction, qui comprend toujours une composante hauts salaires(43).

Catégorie 2 (secteur non-marchand)	79 €	0,2557 x (7.741,8 €-salaire de référence du trimestre)	0,06 x (masse salariale du trimestre – 13.514,8 €)
------------------------------------	------	--	--

(Source : ONSS – 2021/1)

Dans le cas des animateurs EVRAS, la réduction fédérale structurelle est nulle.

En ce qui concerne l'**ancienneté** des animateurs, le scénario retenu considère des animateurs ayant une ancienneté de 5 ans. Ce chiffre a été obtenu en croisant les données issues des entretiens et d'un cadastre du personnel des CPF avec des données d'ancienneté plus globales, propres à la CP 332 et au secteur de la santé humaine et de l'action sociale.

Étant donné ce niveau d'ancienneté, en 2021, les **salaires mensuels bruts minimums** des animateurs définis par la CP 332 sont les suivants : 2.716,85 €<sup>46</sup> pour les animateurs avec bachelier et 3.656,54 €<sup>47</sup> pour les animateurs avec master. Néanmoins, le coût total d'un travailleur salarié ne se résume pas au salaire brut octroyé par l'employeur. D'autres cotisations sociales incombent aux entreprises en supplément du salaire brut : des cotisations ONSS patronales de base, des cotisations ONSS spéciales, un (double) pécule de vacances, une potentielle prime de fin d'année ainsi que diverses charges similaires à des cotisations ONSS (la médecine du travail, les accidents du travail et les vêtements de travail pour les ouvriers) (45).

Afin de tenir compte de ces cotisations, un **coefficient de cotisations patronales** est calculé pour les animateurs EVRAS, définis à partir des taux ONSS en vigueur au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Le calcul de ce coefficient est influencé par la catégorie d'appartenance des travailleurs à la réduction fédérale structurelle, le statut de travail ainsi que le nombre de travailleurs effectifs dans l'entreprise. Dans le cas des animateurs, le taux s'élève environ à 1,5413 (voir annexe 7 pour plus de détails sur la méthode de calcul).

Grâce à tous ces éléments, le **coût total salarial annuel** lié à l'occupation d'animateurs ETP peut enfin être calculé. Pour ce faire, il s'agit de multiplier le salaire mensuel brut par le coefficient de cotisations patronales, d'y soustraire l'éventuelle réduction fédérale structurelle mensuelle, et de multiplier le tout par 12 afin d'obtenir un coût annuel. Pour les animateurs ayant un bachelier, ce coût total salarial annuel s'élève à **50.250,68€ par ETP** alors que pour les animateurs ayant un master, il est de **67.631,12€ par ETP**<sup>48</sup>.

Les différentes caractéristiques salariales des animateurs sont résumées dans le tableau suivant (tableau 24) :

Tableau 24 : Caractéristiques salariales des animateurs EVRAS

Caractéristiques	Animateurs avec bachelier	Animateurs avec master
Régime de travail	Salarié	Salarié
Statut de travail	Employé	Employé
Commission paritaire	332-03	332-03
Personnel	Psychomédicosocial bachelier	Psychomédicosocial master
Détails	1.2.1.3.8	1.2.1.3.1
Catégorie	2	2
Ancienneté	5	5
Salaire mensuel brut	2.716,85 €	3.656,54 €
Coefficient de cotisations patronales	1,5413	1,5413
Salaire mensuel avec cotisation patronale	4.187,56 €	5.635,93 €
Réduction fédérale structurelle mensuelle	0	0

<sup>46</sup> Allocation de foyer comprise.

<sup>47</sup> Allocation de foyer ou résidence comprise.

<sup>48</sup> Ces coûts salariaux sont calculés pour des personnes ayant une ancienneté de 5 ans. Nous ne tenons pas compte ici de l'augmentation barémique des salaires (pour les animateurs avec bachelier, les salaires augmentent en moyenne de 2,92% par an les dix premières années, pour les animateurs avec master, ce taux est de 2,20% par an). De plus, l'indexation des salaires permettant d'adapter les salaires au coût de la vie n'est prise en compte dans nos calculs.

Coût total salarial mensuel (1 ETP)	4187,56 €	5635,93 €
Coût total salarial annuel (1 ETP)	50.250,68 €	67.631,12 €

(Sources : ONSS, FEB, SPF Emploi, calculs DULBEA)

Il convient de préciser que, par souci de brièveté, cette étude n'intègre pas les éventuelles réductions de cotisations groupes-cibles, qui pourraient significativement faire diminuer les coûts salariaux présentés dans certains cas.

En scindant ensuite le nombre d'animateurs ETP nécessaires en deux (50% d'animateurs avec bachelier et 50% d'animateurs avec master), les résultats suivants de coût total salarial annuel des animateurs sont obtenus pour les trois modèles (tableau 25) :

Tableau 25 : Coût salarial des animateurs en €

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	813.600	1.013.182	1.215.990	1.415.114	1.608.596
Spécialisé	218.974	272.690	327.275	380.868	432.942
<b>TOTAL</b>	<b>1.032.574</b>	<b>1.285.872</b>	<b>1.543.265</b>	<b>1.795.982</b>	<b>2.041.538</b>
Intermédiaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	839.329	1.097.483	1.359.656	1.618.018	1.869.935
Spécialisé	228.779	299.145	370.607	441.030	509.696
<b>TOTAL</b>	<b>1.068.108</b>	<b>1.396.629</b>	<b>1.730.263</b>	<b>2.059.047</b>	<b>2.379.631</b>
Idéal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	1.231.652	1.471.107	1.714.619	1.952.566	2.182.720
Spécialisé	358.576	428.290	499.185	568.459	635.465
<b>TOTAL</b>	<b>1.590.229</b>	<b>1.899.397</b>	<b>2.213.804</b>	<b>2.521.025</b>	<b>2.818.184</b>

(Source : calculs DULBEA)

Le coût salarial des animateurs représente clairement le montant le plus important du budget de généralisation. L'annexe 8 offre des renseignements supplémentaires sur le calcul de la masse salariale, en particulier en ce qui concerne les cotisations sociales personnelles ainsi que l'impôt des personnes physiques.

## 2) Coût du matériel d'animation

À côté du coût salarial des animateurs, le matériel nécessaire aux animations est également budgétisé, afin d'assurer que les animateurs soient correctement outillés pour illustrer leur propos. En effet, pour que les messages soient effectivement intégrés, l'illustration des animations via une variété d'outils est essentielle. Ce matériel inclut tous les supports d'animations utilisés par les animateurs, c'est-à-dire les affiches, les marqueurs, ou encore la location ou l'achat d'outils pédagogiques tels que les jeux, les vidéos, les poupées sexuées, les livres, etc. Des entretiens, il ressort qu'un budget annuel de **100€ par animateur** (en tant qu'unité physique) serait nécessaire dans l'enseignement ordinaire. Dans l'enseignement spécialisé, le budget annuel serait quant à lui de **200€ par animateur UP** car le matériel pédagogique a un coût plus élevé, celui-ci doit être adapté aux différentes formes de handicap et les besoins en matériel sont plus importants par animation que dans l'enseignement ordinaire.

Le budget du matériel est estimé de la façon suivante : le nombre d'animateurs nécessaire en unités physiques est multiplié par le coût du matériel par animateur, en distinguant l'enseignement ordinaire de l'enseignement spécialisé. Afin d'atteindre les objectifs de couverture fixés, les coûts en matériel suivants sont nécessaires (tableau 26) :

Tableau 26 : Coût du matériel d'animation en €

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	4.141	5.157	6.189	7.203	8.188
Spécialisé	2.229	2.776	3.332	3.877	4.407
<b>TOTAL</b>	<b>6.370</b>	<b>7.933</b>	<b>9.521</b>	<b>11.080</b>	<b>12.595</b>
Intermédiaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	4.272	5.586	6.920	8.235	9.518
Spécialisé	2.329	3.045	3.773	4.490	5.189
<b>TOTAL</b>	<b>6.601</b>	<b>8.631</b>	<b>10.693</b>	<b>12.725</b>	<b>14.706</b>
Idéal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	6.269	7.488	8.727	9.938	11.110
Spécialisé	3.650	4.360	5.082	5.787	6.469
<b>TOTAL</b>	<b>9.919</b>	<b>11.848</b>	<b>13.809</b>	<b>15.725</b>	<b>17.579</b>

(Source : calculs DULBEA)

### 3) Coût total des animations

Le coût total des animations comprend le **coût salarial des animateurs** et le **coût du matériel** utilisé pour les animations. Toutefois, dans le modèle minimal, ce calcul est légèrement adapté pour intégrer le budget supplémentaire dédié aux **animations d'urgence** (10%). Pour ce faire, la somme du coût salarial des animateurs et du coût du matériel est multipliée par 1,1 pour ce modèle. Selon les trois modèles, les résultats suivants sont obtenus (tableau 27) :

Tableau 27 : Coût total des animations en €

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	899.515	1.120.173	1.344.397	1.564.549	1.778.462
Spécialisé	243.324	303.013	363.667	423.219	481.084
<b>TOTAL</b>	<b>1.142.839</b>	<b>1.423.185</b>	<b>1.708.065</b>	<b>1.987.768</b>	<b>2.259.546</b>
Intermédiaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	843.601	1.103.069	1.366.576	1.626.253	1.879.453
Spécialisé	231.108	302.191	374.380	445.519	514.884
<b>TOTAL</b>	<b>1.074.709</b>	<b>1.405.260</b>	<b>1.740.956</b>	<b>2.071.772</b>	<b>2.394.337</b>
Idéal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	1.237.921	1.478.595	1.723.347	1.962.504	2.193.829
Spécialisé	362.227	432.650	504.266	574.246	641.934
<b>TOTAL</b>	<b>1.600.148</b>	<b>1.911.244</b>	<b>2.227.613</b>	<b>2.536.750</b>	<b>2.835.763</b>

(Source : calculs DULBEA)

## 2.3 Coûts des formations

### 1) Coût des formations de base

Organiser des formations engendre naturellement une série de dépenses. L'ensemble de **ces postes de dépenses** est développé dans cette section (tableau 28). La liste se veut la plus complète possible et se base majoritairement sur la « Convention de collaboration Formateur en Santé Sexuelle & Reproductive (SSR) et EVRAS »(37) fournie par la FLCPF en plus des entretiens. Aussi, ces postes étant communs aux formations de base et thématiques, ils ne seront pas répétés plus bas.

Premièrement, il convient de rémunérer les formateurs présentant les formations pour leur prestation. Cela est fait sur base journalière, au tarif de 400€ par formateur, qu'ils soient indépendants ou salariés. Le temps dédié par les formateurs à la préparation des formations est également budgétisé, pour un montant de 35€ par heure de préparation par formateur. De plus, les frais de déplacement des formateurs sont intégrés, à hauteur de 25€<sup>49</sup> par jour par formateur. Il importe de rappeler que le montant prévu pour la formation des formateurs est supposé nul. À côté de ces frais de personnel, le budget comprend également les aspects logistiques d'organisation des formations. Ainsi, un montant journalier de 200€<sup>50</sup> est prévu pour la location d'une salle permettant d'accueillir les participants<sup>51</sup>. Le budget comprend également un service de traiteur pour les participants (formateurs et animateurs), estimé selon les données fournies par les organisateurs de formations à 5€ par jour par participant. Toujours selon ces données, chaque formation engendre un certain nombre de photocopies, budgétisées quant à elles au montant de 200€ par formation<sup>52</sup>.

Il convient de noter que le prix payé par les participants pour assister aux formations n'est pas intégré dans les calculs suivants. Ce prix permet majoritairement de couvrir la rémunération des formateurs. Les CPF et autres institutions réalisant de l'EVRAS en milieu scolaire reçoivent généralement des subventions pour permettre à leur personnel de suivre un certain nombre de formations annuellement.

Comme précisé précédemment, cette étude privilégie les formations en présentiel. Néanmoins, la budgétisation de formations virtuelles peut également être testée via le simulateur. À noter que dans ce cas, le budget n'intégrera pas de location de salle, de traiteur, de photocopies ni de frais de déplacement. Cependant, l'abonnement à une plateforme web sera ajouté<sup>53</sup> et le temps de préparation de la formation sera adapté à la hausse<sup>54</sup>. De plus, l'hypothèse de création de nouvelles formations peut également être testée, qu'elles soient en ligne ou en présentiel, avec comme conséquence, un temps de préparation plus important que celui prévu dans ce rapport<sup>55</sup>.

Tableau 28 : Postes de dépenses des formations en €

FORMATIONS	De base & Thématiques
Revenus des formateurs (/jour/formateur)	400
Préparation des formateurs (/heure/formateur)	35
Frais de déplacement des formateurs (/jour/formateur)	25
Salle (/jour)	200
Traiteur (/jour/participant)	5
Photocopies (/formation)	200

En appliquant les paramètres des formations de base présentés dans la partie précédente<sup>56</sup> aux postes de dépenses mentionnés ci-dessus, le **coût d'une formation de base** est ainsi obtenu (tableau 29) :

<sup>49</sup> Cette estimation correspond à un trajet en voiture d'environ 70 km aller-retour selon la convention (0.3542€/km). Il se pourrait que le montant soit inférieur ou supérieur à 25€ pour certains formateurs, en fonction que le trajet effectué soit plus long/court ou que le mode de transport soit différent de la voiture. Le remboursement des frais de déplacement est en effet aussi pris en compte pour les titres de transport en commun correspondant au trajet spécifique (SNCB, STIB, TEC, De Lijn) et pour les déplacements en vélo (0,24€/km). Ce montant de 25€ est donc bien une estimation des dépenses liées aux frais de déplacement.

<sup>50</sup> Ce montant n'étant pas inclus dans ladite convention, il a été estimé en analysant les tarifs des quelques salles mentionnées dans les entretiens, en prenant en compte le nombre de participants prévus.

<sup>51</sup> Il a été précisé qu'il était préférable de prévoir une salle plutôt que de compter sur les locaux des organisateurs, en particulier si le nombre de formations tend à croître dans le temps. Toutefois, il reste possible de tester l'hypothèse de formations organisées dans les locaux des organisateurs grâce au simulateur. Pour ce faire, il suffit de convertir la valeur de location de 200€ à 0€.

<sup>52</sup> Ce montant de 200€ s'applique aussi bien aux formations de 2 jours que de 6 jours (moyenne du poste des photocopies, quelle que soit la durée de la formation).

<sup>53</sup> 370€/an/licence pour la formule Zoom Webinaire Vidéo, 100 participants, <https://zoom.us/pricing/webinar>. Une formation de 6 jours implique donc un coût de 6,08€.

<sup>54</sup> Deux heures de préparation supplémentaire par formateur par jour de formation (temps supplémentaire de familiarisation avec l'outil et de création d'animations virtuelles).

<sup>55</sup> En effet, en addition des heures de préparation habituelles, il est prévu 4 heures de création pour une formation égale à 1 ou 2 jours ; 5 heures pour une formation de 3 à 4 jours ; 6 heures pour une formation de 5 à 6 jours.

<sup>56</sup> Formations déjà existantes, de 6 jours, en présentiel, avec 2 formateurs et 10 animateurs.

Tableau 29 : Coût d'une formation de base en €

Dépenses	Coût (€)
Revenus des formateurs	4.800
Temps de préparation des formateurs	350
Frais de déplacement des formateurs	300
Logistique : location salle	1.200
Logistique : traiteur	360
Logistique : photocopies	200
<b>TOTAL</b>	<b>7.210</b>

(Source : calculs DULBEA)

Le tableau suivant indique finalement le coût total engendré par les formations de base suivant les modèles poursuivis (tableau 30). Celui-ci est obtenu en multipliant le coût d'une formation de base par le nombre de formations de base nécessaires calculé précédemment.

Tableau 30 : Coût des formations de base en €

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	4.191	10.907	11.904	12.662	13.332
Spécialisé	1.131	2.936	3.204	3.408	3.588
<b>TOTAL</b>	<b>5.322</b>	<b>13.843</b>	<b>15.108</b>	<b>16.070</b>	<b>16.920</b>
Intermédiaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	4.384	13.170	14.454	15.469	16.370
Spécialisé	1.224	3.590	3.940	4.216	4.462
<b>TOTAL</b>	<b>5.608</b>	<b>16.760</b>	<b>18.394</b>	<b>19.685</b>	<b>20.832</b>
Idéal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	6.404	14.211	15.415	16.283	17.045
Spécialisé	1.900	4.137	4.488	4.740	4.962
<b>TOTAL</b>	<b>8.304</b>	<b>18.349</b>	<b>19.902</b>	<b>21.023</b>	<b>22.007</b>

(Source : calculs DULBEA)

## 2) Coût des formations thématiques

Comme précisé plus haut, les différents postes de dépenses engendrés par les formations thématiques sont similaires à ceux présentés pour les formations de base. À partir de ceux-ci et des paramètres des formations thématiques sélectionnés dans cette étude<sup>57</sup>, le **coût d'une formation thématique** est estimé de la sorte (tableau 31) :

Tableau 31 : Coût d'une formation thématique en €

Dépenses	Coût (€)
Revenus des formateurs	1.600
Temps de préparation des formateurs	210
Frais de déplacement des formateurs	100
Logistique : location salle	400
Logistique : traiteur	120
Logistique : photocopies	200

<sup>57</sup> Formations déjà existantes, de 2 jours, en présentiel, avec 2 formateurs et 10 animateurs.

<b>TOTAL</b>	<b>2.630</b>
--------------	--------------

(Source : calculs DULBEA)

De la même façon que pour les formations de base, le coût total engendré par les formations thématiques est calculé en multipliant le coût d'une formation thématique par le nombre de formations thématiques nécessaires (tableau 32).

Tableau 32 : Coût des formations thématiques en €

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	9.362	9.584	11.935	14.324	16.670
Spécialisé	2.519	2.580	3.212	3.855	4.487
<b>TOTAL</b>	<b>11.881</b>	<b>12.164</b>	<b>15.147</b>	<b>18.180</b>	<b>21.157</b>
Intermédiaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	9.636	9.887	12.928	16.017	19.060
Spécialisé	2.616	2.695	3.524	4.366	5.195
<b>TOTAL</b>	<b>12.252</b>	<b>12.582</b>	<b>16.452</b>	<b>20.382</b>	<b>24.255</b>
Idéal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	14.151	14.509	17.330	20.198	23.001
Spécialisé	4.107	4.224	5.045	5.880	6.696
<b>TOTAL</b>	<b>18.258</b>	<b>18.733</b>	<b>22.375</b>	<b>26.078</b>	<b>29.698</b>

(Source : calculs DULBEA)

### 3) Coût salarial des coordinateurs de formations

Tout comme pour les animateurs, une série d'hypothèses est formulée pour déterminer le coût salarial des coordinateurs de formations. Premièrement, les coordinateurs de formations sont des salariés, sous contrat à durée indéterminée, avec un statut d'employé. Similairement aux animateurs, ils travaillent sous la commission paritaire CP332.003. Plus particulièrement, ils font partie du personnel administratif licencié (1.2.1.2.1). Concernant leur ancienneté, le scénario retenu considère des coordinateurs ayant une ancienneté de 5 ans. Selon la CP 332, en 2021, le salaire mensuel brut minimum du personnel administratif licencié ayant 5 ans d'ancienneté est de 3.656,54€<sup>58</sup> par ETP.

Étant donné leur rattachement à la CP 332, les coordinateurs de formations font également partie de la catégorie 2 de la réduction fédérale structurelle. Additionnellement, le coefficient de cotisations patronales est le même que pour les animateurs. Le coût total salarial annuel est calculé de la même manière que précédemment. Celui-ci vaut 67.631,12 € par ETP. Les différents éléments salariaux des coordinateurs de formations sont résumés dans le tableau 33 :

Tableau 33 : Caractéristiques salariales des coordinateurs de formations

Caractéristiques	Coordinateurs de formations
Régime de travail	Salarié
Statut de travail	Employé
Commission paritaire	332-03
Personnel	Administratif licencié
Détails	1.2.1.2.1
Catégorie	2
Ancienneté	5
Salaire mensuel brut	3.656,54 €
Coefficient de cotisations patronales	1,5413
Salaire mensuel avec cotisation patronale	5.635,93 €
Réduction fédérale structurelle mensuelle	0

<sup>58</sup> Allocation de foyer ou résidence comprise.

Coût total salarial mensuel (1 ETP)	5.635,93 €
Coût total salarial annuel (1 ETP)	67.631,12 €

(Sources : ONSS, FEB, SPF Emploi, calculs DULBEA)

Grâce à tous ces éléments, le coût total salarial annuel engendré par les coordinateurs de formations nécessaires à la généralisation est ainsi obtenu (tableau 34) :

Tableau 34 : Coût salarial des coordinateurs de formations en €

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	28.007	34.877	41.858	48.713	55.373
Spécialisé	7.538	9.387	11.266	13.111	14.903
<b>TOTAL</b>	<b>35.544</b>	<b>44.264</b>	<b>53.124</b>	<b>61.823</b>	<b>70.276</b>
Intermédiaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	28.892	37.779	46.804	55.697	64.369
Spécialisé	7.875	10.298	12.757	15.182	17.545
<b>TOTAL</b>	<b>36.768</b>	<b>48.076</b>	<b>59.561</b>	<b>70.879</b>	<b>81.914</b>
Idéal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	42.397	50.640	59.023	67.214	75.136
Spécialisé	12.343	14.743	17.184	19.568	21.875
<b>TOTAL</b>	<b>54.741</b>	<b>65.383</b>	<b>76.206</b>	<b>86.782</b>	<b>97.011</b>

(Source : calculs DULBEA)

#### 4) Coût total des formations

Le coût total des formations comprend le **coût des formations de base**, le **coût des formations thématiques** ainsi que le **coût salarial des coordinateurs de formations**. De la même façon que pour les animations, un budget supplémentaire de 10% est inclus dans le modèle minimal, afin de tenir compte **des interventions d'urgence**. Le tableau ci-dessous résume ces informations (tableau 35) :

Tableau 35 : Coût total des formations en €

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	45.716	60.905	72.268	83.269	93.913
Spécialisé	12.306	16.392	19.450	22.411	25.276
<b>TOTAL</b>	<b>58.022</b>	<b>77.297</b>	<b>91.718</b>	<b>105.681</b>	<b>119.189</b>
Intermédiaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	42.913	60.836	74.186	87.183	99.799
Spécialisé	11.715	16.582	20.221	23.764	27.203
<b>TOTAL</b>	<b>54.628</b>	<b>77.418</b>	<b>94.407</b>	<b>110.947</b>	<b>127.002</b>
Idéal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Ordinaire	62.952	79.360	91.767	103.694	115.182
Spécialisé	18.350	23.105	26.717	30.189	33.533
<b>TOTAL</b>	<b>81.303</b>	<b>102.465</b>	<b>118.483</b>	<b>133.884</b>	<b>148.715</b>

(Source : calculs DULBEA)

#### 2.4 Coût total de la généralisation

Finalement, le coût total induit par la généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire bruxellois francophone est estimé pour les cinq années scolaires considérées dans cette étude, en fonction du modèle sélectionné (tableau 36). Cette estimation est obtenue **en sommant le coût total des animations et le coût total des formations**.

Tableau 36 : Coût total de la généralisation de l'EVRAS en €

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Animations	1.142.839	1.423.185	1.708.065	1.987.768	2.259.546
Formations	58.022	77.297	91.718	105.681	119.189
<b>TOTAL</b>	<b>1.200.861</b>	<b>1.500.483</b>	<b>1.799.783</b>	<b>2.093.448</b>	<b>2.378.735</b>
Intermédiaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Animations	1.074.709	1.405.260	1.740.956	2.071.772	2.394.337
Formations	54.628	77.418	94.407	110.947	127.002
<b>TOTAL</b>	<b>1.129.337</b>	<b>1.482.678</b>	<b>1.835.363</b>	<b>2.182.719</b>	<b>2.521.339</b>
Idéal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Animations	1.600.148	1.911.244	2.227.613	2.536.750	2.835.763
Formations	81.303	102.465	118.483	133.884	148.715
<b>TOTAL</b>	<b>1.681.451</b>	<b>2.013.709</b>	<b>2.346.096</b>	<b>2.670.633</b>	<b>2.984.478</b>

(Source : calculs DULBEA)

Pour rappel, le taux de couverture visé en 2021-2022 est de 42% des élèves pour le modèle minimal, de 20% pour le modèle intermédiaire et de 16% pour le modèle idéal. Ces taux augmentent ensuite annuellement de 10 points de pourcentage pour le modèle minimal, de 6 points de pourcentage pour le modèle intermédiaire et de 3 points de pourcentage pour le modèle idéal.

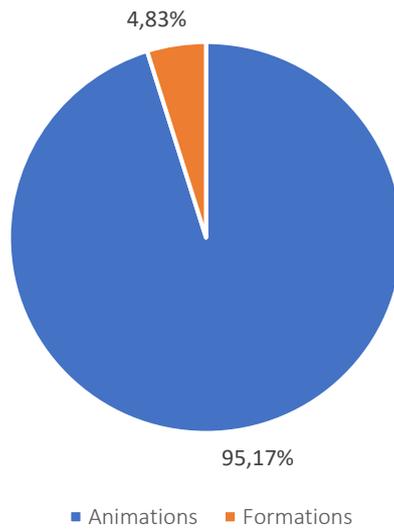
Si l'on suit le modèle minimal, un montant de **1.200.861€** serait nécessaire en 2021-2022 pour atteindre les objectifs fixés cette année-là. Selon le modèle intermédiaire, il faudrait **1.129.337€** et selon le modèle idéal, **1.681.451€** pour cette même année. Les montants évolueraient ensuite de façon croissante, en lien avec la croissance des objectifs de taux de couverture visés. Chacun des modèles étendrait donc son taux de couverture année après année, se dirigeant progressivement vers l'objectif de 100% de couverture.

De façon générale, on observe que le coût total est essentiellement composé du coût directement associé aux animations<sup>59</sup>, même si la part propre aux formations reste non négligeable. À titre d'exemple, les figures suivantes illustrent ce propos pour la première année du modèle minimal, intermédiaire et idéal<sup>60</sup>.

Figure 2 : Répartition du budget entre les animations et les formations pour le modèle minimal en 2021-2022

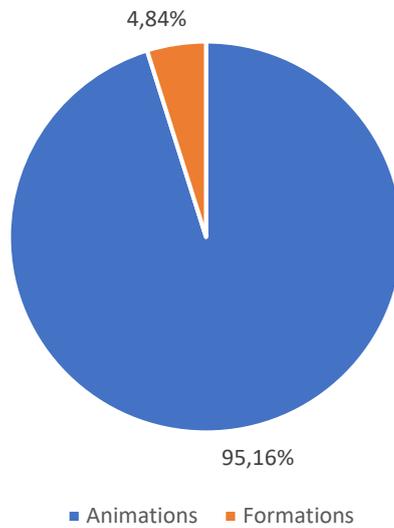
<sup>59</sup> Celui-ci était lui-même essentiellement composé du coût salarial des animateurs.

<sup>60</sup> Cette répartition est semblable pour les autres années.



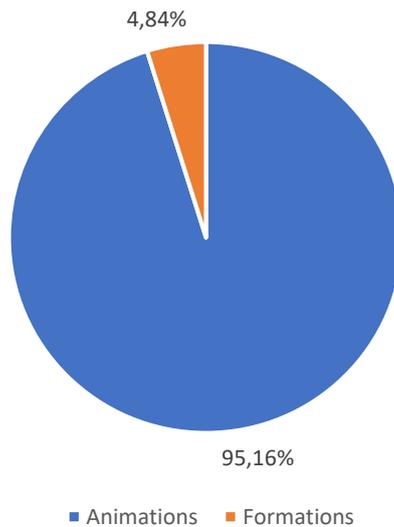
(Source : calculs DULBEA)

Figure 3 : Répartition du budget entre les animations et les formations pour le modèle intermédiaire en 2021-2022



(Source : calculs DULBEA)

Figure 4 : Répartition du budget entre les animations et les formations pour le modèle idéal en 2021-2022

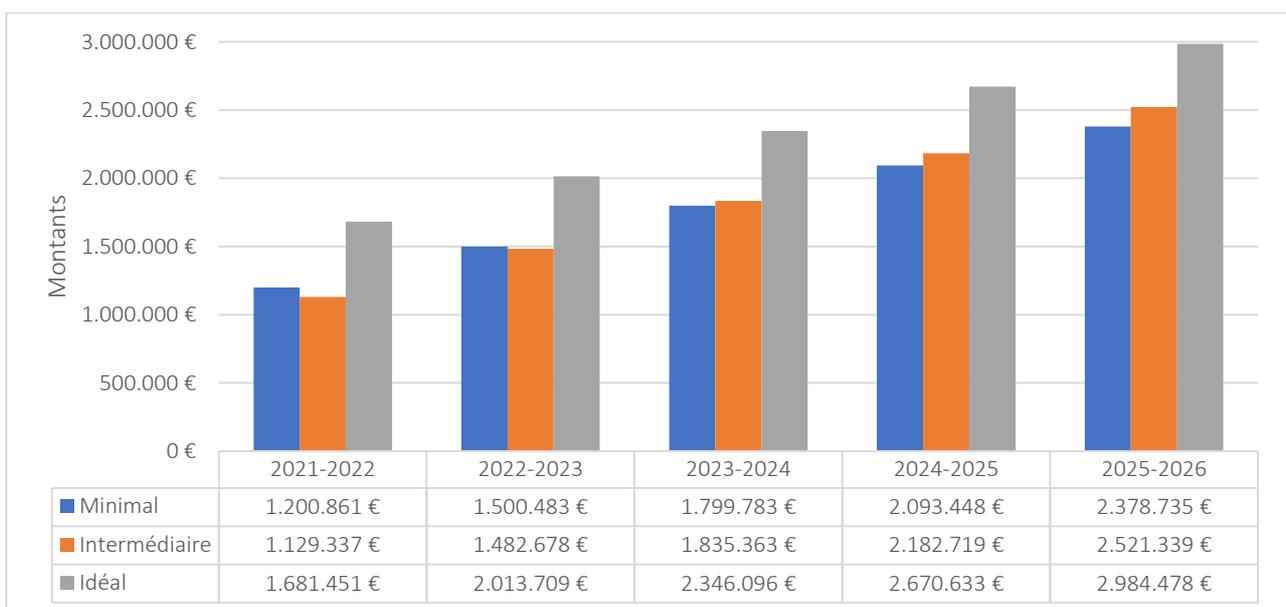


(Source : calculs DULBEA)

D'aucuns noteront que, durant les première et deuxième années du projet, le modèle minimal engendre un coût supérieur que le modèle intermédiaire, ce qui peut sembler surprenant au vu des niveaux de couverture visés par ces deux stratégies. Ce phénomène s'explique en partie par la présence d'un budget supplémentaire, dit « d'interventions d'urgence », dans le modèle minimal, venant gonfler les montants associés à ce modèle. Néanmoins, ce budget supplémentaire est présent pour les cinq années du projet pour le modèle minimal, et ne peut donc pas expliquer à lui seul cet écart de montants sur les deux premières années. La deuxième explication vient du fait que, même si le modèle intermédiaire s'adresse à un ensemble plus complet d'élèves, les objectifs de taux de couverture fixés dans ce modèle sont significativement inférieurs à ceux du modèle minimal (voir 2.3 de la partie précédente). Dès lors, le nombre d'élèves atteints effectivement n'est pas si éloigné que celui atteint dans le modèle minimal, même s'il ne s'agit pas des mêmes élèves.

La figure 5 schématise les montants obtenus pour chaque modèle, d'année en année.

Figure 5 : Coût total de la généralisation de l'EVRAS



(Source : calculs DULBEA)

Plus précisément, le tableau 37 décompose le coût des animations et des formations, en distinguant la part attribuée à l'enseignement ordinaire et celle de l'enseignement spécialisé.

Tableau 37 : Coût total détaillé de la généralisation de l'EVRAS en €

Minimal		2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Animations	Ordinaire	899.515	1.120.173	1.344.397	1.564.549	1.778.462
	Spécialisé	243.324	303.013	363.667	423.219	481.084
Formations	Ordinaire	45.716	60.905	72.268	83.269	93.913
	Spécialisé	12.306	16.392	19.450	22.411	25.276
<b>TOTAL</b>		<b>1.200.861</b>	<b>1.500.483</b>	<b>1.799.783</b>	<b>2.093.448</b>	<b>2.378.735</b>
Intermédiaire		2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Animations	Ordinaire	843.601	1.103.069	1.366.576	1.626.253	1.879.453
	Spécialisé	231.108	302.191	374.380	445.519	514.884
Formations	Ordinaire	42.913	60.836	74.186	87.183	99.799
	Spécialisé	11.715	16.582	20.221	23.764	27.203
<b>TOTAL</b>		<b>1.129.337</b>	<b>1.482.678</b>	<b>1.835.363</b>	<b>2.182.719</b>	<b>2.521.339</b>
Idéal		2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Animations	Ordinaire	1.237.921	1.478.595	1.723.347	1.962.504	2.193.829
	Spécialisé	362.227	432.650	504.266	574.246	641.934
Formations	Ordinaire	62.952	79.360	91.767	103.694	115.182
	Spécialisé	18.350	23.105	26.717	30.189	33.533
<b>TOTAL</b>		<b>1.681.451</b>	<b>2.013.709</b>	<b>2.346.096</b>	<b>2.670.633</b>	<b>2.984.478</b>

(Source : calculs DULBEA)

## 2.5 Coût total de scénarios alternatifs

Les estimations du coût total de la généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire bruxellois francophone présentées ci-dessus se basent sur un ensemble de paramètres prédéfinis (voir points 2 et 3 de la partie précédente). Ces paramètres créent un cadre à la généralisation de l'EVRAS, considéré dans cette étude comme le scénario de base.

Dans cette section, le coût total de la généralisation selon deux scénarios alternatifs est proposé. Il s'agit d'observer dans quelle mesure les résultats obtenus selon le plan de généralisation préconisé dans cette étude varient lorsque l'on change certains éléments du dit plan. Plus spécifiquement, les deux scénarios alternatifs présentent une vitesse de déploiement différente de celle prévue dans cette étude. L'objectif de généralisation est ainsi atteint soit plus rapidement, soit moins rapidement, en fonction qu'il s'agisse du scénario plus ambitieux ou moins ambitieux (tableau 38).

Tableau 38 : Stratégies d'extension des modèles selon un scénario plus ambitieux

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Minimal	42%	62%	82%	100%	100%
Intermédiaire	20%	32%	44%	56%	68%
Idéal	16%	22%	28%	34%	40%

Ce **scénario plus ambitieux** se dirige plus rapidement vers la généralisation de l'EVRAS et est dès lors plus coûteux, comme en témoigne le tableau 39.

Tableau 39 : Coût total de la généralisation de l'EVRAS en € selon un scénario plus ambitieux

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
---------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Animations	1.142.839	1.696.875	2.259.053	2.760.789	2.755.544
Formations	58.022	96.643	125.084	149.088	138.487
<b>TOTAL</b>	<b>1.200.861</b>	<b>1.793.518</b>	<b>2.384.138</b>	<b>2.909.876</b>	<b>2.894.032</b>
<b>Intermédiaire</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>	<b>2024-2025</b>	<b>2025-2026</b>
Animations	1.074.709	1.729.551	2.393.814	3.053.138	3.700.339
Formations	54.628	100.341	133.942	167.003	199.308
<b>TOTAL</b>	<b>1.129.337</b>	<b>1.829.891</b>	<b>2.527.757</b>	<b>3.220.141</b>	<b>3.899.647</b>
<b>Idéal</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>	<b>2024-2025</b>	<b>2025-2026</b>
Animations	1.600.148	2.213.020	2.835.144	3.449.980	4.051.090
Formations	81.303	123.794	155.272	186.045	215.997
<b>TOTAL</b>	<b>1.681.451</b>	<b>2.336.814</b>	<b>2.990.415</b>	<b>3.636.025</b>	<b>4.267.087</b>

(Source : calculs DULBEA)

La différence de coûts par rapport au scénario de base s'illustre dans le tableau suivant (tableau 40) :

Tableau 40 : Ecart des coûts du scénario plus ambitieux par rapport au scénario de base

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Animations	+0 €	+273.690 €	+550.989 €	+773.021 €	+495.998 €
Formations	+0 €	+19.346 €	+33.366 €	+43.407 €	+19.299 €
<b>TOTAL</b>	<b>+0 €</b>	<b>+293.035 €</b>	<b>+584.355 €</b>	<b>+816.428 €</b>	<b>+515.297 €</b>
<b>Intermédiaire</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>	<b>2024-2025</b>	<b>2025-2026</b>
Animations	+0 €	+324.291 €	+652.858 €	+981.366 €	+1.306.002 €
Formations	+0 €	+22.922 €	+39.535 €	+56.056 €	+72.305 €
<b>TOTAL</b>	<b>+0 €</b>	<b>+347.213 €</b>	<b>+692.394 €</b>	<b>+1.037.422 €</b>	<b>+1.378.308 €</b>
<b>Idéal</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>	<b>2024-2025</b>	<b>2025-2026</b>
Animations	+0 €	+301.775 €	+607.531 €	+913.230 €	+1.215.327 €
Formations	+0 €	+21.330 €	+36.788 €	+52.161 €	+67.281 €
<b>TOTAL</b>	<b>+0 €</b>	<b>+323.105 €</b>	<b>+644.319 €</b>	<b>+965.391 €</b>	<b>+1.282.608 €</b>

(Source : calculs DULBEA)

Alternativement, le **scénario moins ambitieux** entend atteindre des taux de couverture inférieurs, que ce soit pour le modèle minimal, intermédiaire ou idéal, les autres paramètres du scénario de base restant inchangés (tableau 41).

Tableau 41 : Stratégies d'extension des modèles selon un scénario moins ambitieux

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Minimal	42%	47%	52%	57%	62%
Intermédiaire	20%	23%	26%	29%	32%
Idéal	16%	17,5%	19%	20,5%	22%

Sa mise en œuvre coûte dès lors moins cher que celle du scénario de base, comme le montre le tableau 42.

Tableau 42 : Coût total de la généralisation de l'EVRAS en € selon un scénario moins ambitieux

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Animations	1.142.839	1.286.341	1.432.570	1.573.650	1.708.438
Formations	58.022	67.624	75.035	82.026	88.677
<b>TOTAL</b>	<b>1.200.861</b>	<b>1.353.965</b>	<b>1.507.605</b>	<b>1.655.675</b>	<b>1.797.114</b>
Intermédiaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Animations	1.074.709	1.243.115	1.414.527	1.581.089	1.741.336
Formations	54.628	65.957	74.640	82.918	90.849
<b>TOTAL</b>	<b>1.129.337</b>	<b>1.309.072</b>	<b>1.489.167</b>	<b>1.664.008</b>	<b>1.832.186</b>
Idéal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Animations	1.600.148	1.760.357	1.923.848	2.080.135	2.228.099
Formations	81.303	91.800	100.089	107.803	115.075
<b>TOTAL</b>	<b>1.681.451</b>	<b>1.852.157</b>	<b>2.023.937</b>	<b>2.187.938</b>	<b>2.343.174</b>

(Source : calculs DULBEA)

La différence de coûts par rapport au scénario de base s'illustre dans le tableau suivant (tableau 43) :

Tableau 43 : Ecart des coûts du scénario moins ambitieux par rapport au scénario de base

Minimal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Animations	+0 €	-136.845 €	-275.494 €	-414.118 €	-551.109 €
Formations	+0 €	-9.673 €	-16.683 €	-23.655 €	-30.512 €
<b>TOTAL</b>	<b>+0 €</b>	<b>-146.518 €</b>	<b>-292.178 €</b>	<b>-437.773 €</b>	<b>-581.621 €</b>
Intermédiaire	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Animations	+0 €	-162.145 €	-326.429 €	-490.683 €	-653.001 €
Formations	+0 €	-11.461 €	-19.768 €	-28.028 €	-36.153 €
<b>TOTAL</b>	<b>+0 €</b>	<b>-173.607 €</b>	<b>-346.197 €</b>	<b>-518.711 €</b>	<b>-689.154 €</b>
Idéal	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Animations	+0 €	-150.888 €	-303.765 €	-456.615 €	-607.663 €
Formations	+0 €	-10.665 €	-18.394 €	-26.081 €	-33.641 €
<b>TOTAL</b>	<b>+0 €</b>	<b>-161.552 €</b>	<b>-322.159 €</b>	<b>-482.696 €</b>	<b>-641.304 €</b>

(Source : calculs DULBEA)

À titre de rappel, un grand nombre d'autres modifications des paramètres de base peut être testé grâce au simulateur EVRAS.

## Limites & Recommandations

Avant de conclure, il importe de souligner un ensemble de **limites** que présente ce travail. Pour commencer, comme dans toute démarche qualitative, l'échantillon des répondants n'est pas représentatif de l'ensemble des travailleurs de ce secteur (les répondants étant majoritairement issus des CPF). Une deuxième limite se pose concernant le profil des personnes interrogées. En effet, l'accent a été mis sur les intervenants extérieurs spécialisés. Une mise en perspective de leurs discours avec celui des professionnels du milieu scolaire, et même des jeunes concernés, aurait ajouté une perspective supplémentaire à l'étude. De plus, les modèles, et surtout les paramètres, sont spécifiques au territoire de la Région Bruxelles-Capitale. Pour étendre les modèles proposés dans ce travail à d'autres régions, il faudrait compléter les résultats de cette recherche par une contextualisation de la ou des régions concernée(s). Une autre limite de cette étude réside dans l'état des lieux incomplet d'animations actuellement réalisées ainsi que du nombre élèves réellement touchés sur lequel elle s'appuie. Cette absence de monitoring et de cadastre s'est traduite par la formulation de plusieurs hypothèses, approximant la réalité de terrain et le travail accompli par les animateurs.

Suite à ce travail de recherche, plusieurs **recommandations** peuvent être formulées pour la poursuite du projet de généralisation de l'EVRAS. Tout d'abord, le déploiement de la généralisation aux jeunes adultes dans **l'enseignement supérieur** permettrait d'intégrer davantage l'importance d'une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle durant toute la vie des citoyens. À ce premier point s'ajoute l'intégration et la participation effective **des professionnels du milieu scolaire** au projet EVRAS, en commençant par les enseignants puis les éducateurs et autres professionnels présents à l'école. L'élargissement des acteurs apporterait aux jeunes un cadre continu avec des personnes "repères" identifiées et connues vers lesquelles se tourner en cas de besoin ainsi que des lieux comme le centre de planning familial. Au même titre que tous les professionnels cités, **les élèves et leurs parents** devraient pouvoir dépasser cette posture passive pour devenir des acteurs à part entière de l'EVRAS, avec une place dédiée dans chaque étape du processus, de la conception à l'évaluation. Cette intégration de nouveaux acteurs ne peut toutefois aller sans un processus de **coordination et d'échange d'information systématisé** entre toutes les parties prenantes de l'EVRAS, faisant malheureusement aujourd'hui défaut (46).

Comme évoqué supra, il serait aussi intéressant et pertinent de proposer **une formation « professionnalisante »** pour toute personne extérieure au secteur de l'EVRAS et souhaitant devenir animateur. Cette formation permettrait d'étendre plus rapidement et plus facilement la généralisation, car elle offrirait la possibilité de devenir animateurs EVRAS à des professionnels formés à d'autres champs que celui de la promotion de la santé. Cela pourrait également être un indicateur de qualité des animations.

Dans une vision plus macroscopique d'évaluation des politiques publiques, il serait également nécessaire d'élaborer **un suivi régulier des activités EVRAS**, afin de monitorer et d'évaluer la généralisation. Sans ce suivi, il semble en effet très compliqué d'opérationnaliser la généralisation et d'obtenir des résultats efficaces. Pour ce faire, un cadastre précis, complet et sous le même logiciel des activités et acteurs de l'EVRAS semble tout d'abord essentiel. Il est évident qu'un tel outil de pilotage doit être conçu pour ne pas être chronophage et ne pas se substituer au temps passé en présence des enfants et des jeunes lors des animations. Néanmoins, cet outil permettrait d'identifier clairement les publics touchés et ceux encore à atteindre ainsi que les thématiques abordées. Cela offrirait la possibilité aux animateurs de coordonner leur force dans cette optique de généralisation. Par ailleurs, le monitoring des animations permettrait d'évaluer l'impact des animations sur la santé des jeunes touchés et ainsi, de légitimer les animations. Enfin, cela permettrait de vérifier régulièrement que les animations remplissent bien leurs objectifs et qu'elles sont en adéquation avec les besoins des enfants et des jeunes. Dans cette perspective, il importe de réfléchir dès à présent au design qu'adopterait cette évaluation des animations (méthode utilisée, variable d'intérêt, échantillon, etc.) et d'anticiper sa mise en œuvre, afin de préserver l'efficacité et la pertinence d'une telle évaluation. Il importe

de souligner que cette évaluation devra être mise en place par des acteurs externes à l'EVRAS, afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Pour terminer, d'autres mécanismes pourraient être développés en appui à la généralisation. Des entretiens ont été réalisés avec des personnes travaillant dans **des cellules EVRAS, qui pourraient constituer une solution complémentaire aux modèles proposés dans ce rapport**<sup>61</sup>. Leur mise en place demande toutefois beaucoup de travail en amont, ce qui en fait une solution complexe et coûteuse. Néanmoins, lorsqu'elles sont mises en place, les cellules trouvent une place spécifique dans le projet d'école et permettent de travailler la question de l'EVRAS de manière complètement transversale avec une véritable répartition de la charge entre tous les acteurs, des référents clairement identifiés par les élèves aux professionnels au sens large. La mise en place **d'un comité d'éducation** comme en France ou d'une cellule « Bien-être » comme le propose le CBPS pourrait également être une solution intéressante. Ces différents aspects pourraient être étudiés dans d'autres recherches pour compléter ce travail.

Il est essentiel de souligner que ces modèles ne permettront pas de réduire réellement pour autant **les inégalités sociales de santé**. Pour intégrer le gradient social de santé, il faudrait développer un modèle qui respecte les besoins d'intervention et de soutien qui suivent proportionnellement les gradients sociaux. La diversité de la population bruxelloise se traduit par des besoins hétérogènes en fonction de plusieurs facteurs. Afin de répondre à cette problématique, il serait intéressant de réaliser un « modèle d'équité en santé » qui permettrait de calculer des facteurs de pondération en fonction des différents publics pour appliquer l'universalisme proportionné aux modèles identifiés. Cette étude pourrait également faire l'objet d'une recherche ultérieure.

---

<sup>61</sup> La cellule EVRAS propose la mise en place et la pérennisation d'un projet EVRAS intégré au projet d'établissement scolaire avec la collaboration de la direction, de l'équipe enseignante et d'acteurs externes (ex : PSE, CPF, etc.).

## Conclusion

Dans sa déclaration de politique générale de 2019-2024, la Commission Communautaire Française (COCOF) a réaffirmé son engagement pour « *une réelle généralisation de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle* » (1). De façon analogue, la déclaration du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) annonce de pareilles ambitions (47). Dans cette perspective, la présente étude a été commandée par la COCOF afin de réaliser **une programmation budgétaire** de la généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire bruxellois francophone sur une période de 5 ans. Du point de vue des pouvoirs publics, il est en effet essentiel d'évaluer la faisabilité économique et les moyens nécessaires d'un tel projet d'extension, dont la mise en œuvre s'inscrira inévitablement dans la durée.

Dans **un premier temps**, après avoir réalisé un état des lieux succinct des politiques d'EVRAS en Belgique et ailleurs, trois modèles possibles de généralisation de l'EVRAS ont été proposés à partir des enseignements de la littérature ainsi que des entretiens qualitatifs et des données quantitatives. Différenciés par le nombre d'années scolaires qu'ils entendent couvrir, le modèle minimal, le modèle intermédiaire ainsi que le modèle idéal offrent un nombre plus ou moins élevé d'animations EVRAS par parcours scolaire. Des objectifs annuels de taux de couverture ont ensuite été assignés à chacun de ces modèles pour tendre de façon ambitieuse mais réaliste vers une généralisation de l'EVRAS. En soutien de l'extension des animations, deux types de formations des animateurs ont été prévues, afin d'assurer leur instruction continue au métier d'animateur. Finalement, un ensemble de paramètres propres à l'organisation des animations et des formations ont été prédéfinis. Tous ces éléments réunis constituent le socle de généralisation, sur lequel le volet économique de la recherche s'est ensuite appuyé pour réaliser l'estimation budgétaire.

Dans **un second temps**, cette étude a dès lors tenté d'objectiver quantitativement les conditions budgétaires liées à la mise en œuvre de la généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire bruxellois francophone sur 5 ans. Pour ce faire, une série d'estimations préalables a dû être réalisée sur base d'hypothèses de travail, afin d'estimer l'ampleur du projet selon chacun des modèles. Ainsi, les nombres d'élèves, d'animations, d'animateurs, de formations et de coordinateurs de formations ont été calculés. À partir de ces éléments, le coût de la généralisation a finalement pu être estimé, en sommant les dépenses des animations et celles des formations.

Les **résultats principaux** montrent que ce coût est relativement important. En effet, selon les trois modèles proposés et selon les hypothèses formulées, le coût oscille entre 1.129.337€ et 1.681.451€ pour l'année scolaire 2021-2022. Il progresse ensuite de façon croissante au fil des années, en concomitance avec les objectifs croissants de taux de couverture à atteindre. Ainsi, en 2025-2026, le coût projeté est compris entre 2.378.735€ et 2.984.478€, selon que l'on choisit le modèle minimal, intermédiaire ou idéal. De façon générale, le coût des animations est l'élément majeur de ce budget, même si la part propre aux formations reste non négligeable. Il convient de souligner que ce coût n'est pas uniquement supporté par la COCOF, mais à répartir entre différentes autorités. En effet, cette étude ne considère pas seulement les centres de planning pour atteindre l'extension de l'EVRAS, mais une série d'intervenants extérieurs spécialisés, qui répondent de différents pouvoirs organisateurs. La répartition des animations, et par conséquent, du coût entre les acteurs n'est toutefois pas abordée dans ce travail.

Finalement, même si les montants estimés peuvent sembler importants, il convient de les mettre en perspective avec **l'avantage sociétal** engendré par ces animations. L'EVRAS participe en effet au développement de l'esprit critique des enfants et des jeunes sur les diverses thématiques de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, leur permettant de faire des choix éclairés pour leur santé sexuelle. Ainsi, il contribue à la diminution des infections sexuellement transmissibles et permet la diffusion de comportements sexuels responsables. L'éducation des jeunes aux thématiques de l'EVRAS contribue également à atténuer les violences et discriminations sexuelles (48). Ces éléments pris en considération, le coût peut alors sembler raisonnable au vu des effets attendus. En outre, il pourrait être pertinent dans une

étude ultérieure de comparer les coûts de généralisation des animations avec les coûts des problèmes de santé sexuelle évitables grâce à ces programmes d'éducation sexuelle.

## Bibliographie

1. Commission Communautaire Française. Déclaration de politique générale commune au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission Communautaire Commune - Législature 2019-2024.
2. Éducation Santé. Régionalisation de la promotion de la santé : de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Wallonie et Bruxelles. Éducation Santé. juin 2015;(312).
3. UNESCO. Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité: une approche factuelle; 2018. UNESCO UNICEF UNFPA ONU Femmes OMS Secrétariat L'ONUSIDA. 2018;164.
4. Parlement de la Communauté française. Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. sept 23, 1997.
5. Commission française, Région wallonne, Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. Protocole d'accord entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire. juin 20, 2013.
6. Renard K, Vandebussche P, Piette D. État des lieux des activités d'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire en Communauté française de Belgique : Estimation du besoin en activités. Bruxelles: PROMES-ULB; 2003.
7. Amerijckx G, Moreau N, Godin I. La généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire. Enjeux structurels pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Bruxelles: Cahier Santé SIPES, Service d'Information Promotion, Éducation Santé, ESP-ULB; 2015.
8. Les points d'Appui EVRAS (CLPS). Etat des Lieux des ressources en matière d'EVRAS dans l'enseignement secondaire sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. 2015.
9. Les points d'Appui EVRAS (CLPS). Etat des lieux des besoins des établissements scolaires de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle. 2016.
10. Desnoux V, Lebacqz T, Pedroni C, Holmberg E, Moreau N, Dujeu M, et al. État de santé & bien-être. Comportements, santé et bien-être des élèves en 2018 – Enquête HBSC en Belgique francophone. Bruxelles: Service d'Information, Promotion, Éducation Santé (SIPES), École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles; 2020 p. 52.
11. Bellanger A, Eggen M, Cimpaye O, Lebacqz T, Dujeu M, Desnoux V, et al. Vie relationnelle, affective et sexuelle – Région de Bruxelles- Capitale. Comportements, santé et bien-être des élèves en 2018 – Enquête HBSC en Belgique francophone. Bruxelles: Service d'Information, Promotion, Éducation Santé (SIPES), École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles; 2020 p. 14.
12. OMS. Santé Sexuelle [Internet]. Organisation mondiale de la Santé. 2006. Disponible sur: [https://www.who.int/topics/sexual\\_health/fr/](https://www.who.int/topics/sexual_health/fr/)
13. Renard K, Piette D. État des lieux des activités d'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire en Communauté française de Belgique : enquête qualitative. Bruxelles: Département d'Épidémiologie et de Promotion de la Santé, Unité de Promotion Éducation Santé (ULB-PROMES), Université Libre de Bruxelles; 2003 mai.
14. AHOVOKS. Onderwijsdoelen [Internet]. Onderwijsdoelen.be. Disponible sur: <https://onderwijsdoelen.be/>
15. Sensoa. Wie is Sensoa ? [Internet]. Sensoa. 2021. Disponible sur: <https://www.sensoa.be/>
16. Kessler C, Blake C, Gerold J, Zahorka M. Rapport d'experts sur l'éducation sexuelle en Suisse, référence faite à des documents de principe internationaux et comparaison avec des pays choisis. Berne et Bâle: Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle, Public Health Services, Institut tropical et de santé publique suisse; 2017 juin.
17. WHO Regional Office for Europe, BZgA. Standards for sexuality education in Europe. A framework for policy makers, educational and health authorities and specialists. Cologne: Federal Centre for Health Education; 2010.
18. Jacot-Descombes C, Voide Crettenand G. Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse Romande. Lausanne: Santé Sexuelle Suisse; 2014.

19. Koutaissoff D, Ischy F, So-Barazetti B, Meystre-Agustoni G, Dubois-Arber F. Rapport d'évaluation des prestations du service d'éducation sexuelle de Profa en milieu scolaire. Lausanne: Institut universitaire de médecine sociale et préventive; 2009.
20. Ministère des affaires sociales et de la santé. Stratégie nationale de santé sexuelle. Agenda 2017-2030. 2017.
21. Le planning familial. Éducation à la sexualité : l'approche d'un mouvement émancipateur. 2018.
22. Bousquet D. Rapport relatif à l'éducation à la sexualité : répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes. Paris: Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes; 2016 juin.
23. Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Éducation à la sexualité : Guide d'accompagnement des équipes éducatives en collège et lycée. 2017.
24. Défenseurs des droits. Droits de l'enfant en 2017. Paris: Défenseurs des droits; 2017 nov.
25. Seksuele vorming. Overheidsbeleid en regelgeving [Internet]. seksuele vorming.nl. 2021. Disponible sur: <https://www.seksuele vorming.nl/visie-en-beleid/overheidsbeleid-en-regelgeving>
26. Laot J. Plaidoyer pour une éducation à la sexualité en Europe. Femmes Prévoyantes Socialistes; 2012.
27. Rutgers WPF. Richtlijn seksuele en relationele vorming Visie, doelen en uitgangspunten. 2011.
28. Weaver H, Smith G, Kippax S. School-based sex education policies and indicators of sexual health among young people : a comparison of the Netherlands, France, Australia and the United States. Sex Educ. 2005;5(2):171-88.
29. Robinson DB, MacLaughlin V, Poole J. Sexual health education outcomes within Canada's elementary health education curricula: A summary and analysis. Can J Hum Sex. 1 nov 2019;28(3):243-56.
30. CIÉSCAN. Lignes directrices canadiennes pour l'éducation en matière de santé sexuelle. Toronto: ON : Conseil d'information & d'éducation sexuelles du Canada (CIÉSCAN); 2019.
31. Descheneaux J, Pagé G, Piazzesi C, Pirotte M, Fédération du Québec pour le Planning des naissances. Promouvoir des programmes d'éducation à la sexualité positive, inclusive et émancipatrice : méta-analyse qualitative intersectionnelle des besoins exprimés par les jeunes. Montréal: Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/Fédération du Québec pour le planning des naissances.; 2018 p. 46.
32. Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de l'Enseignement supérieur. Accompagnement offert au réseau scolaire [Internet]. Québec.ca. Disponible sur: <http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/education-a-la-sexualite/accompagnement-du-reseau/>
33. IPPF. Le cadre de l'IPPF pour une éducation sexuelle intégrée. Londres: IPPF; 2006 mai.
34. IPPF. Deliver+enable Toolkit : Scaling-up comprehensive sexuality education (CSE). Londres: IPPF; 2017 juill.
35. Quittre V, Dupont V. Talis 2018. Paysage de l'enseignement au 1er degré du secondaire, Université de Liège/ Service d'analyse des systèmes et des pratiques d'enseigne ment. Service d'analyse des systèmes et des pratiques d'enseigne ment; 2019 juill.
36. Wayens B, Janssens R, Vaesen J. Note de synthèse BSI. L'enseignement à Bruxelles : une gestion de crise complexe. Bruss Stud. 29 août 2013;(70).
37. FLCPF. Convention de Collaboration - Formateur/rice en Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) et EVRAS. 2021.
38. Enseignement.be - Enseignement technique et professionnel [Internet]. [cité 30 mars 2021]. Disponible sur: <http://www.enseignement.be/index.php?page=24186&navi=44>
39. Enseignement.be - Types et formes de l'enseignement spécialisé [Internet]. [cité 30 mars 2021]. Disponible sur: <http://www.enseignement.be/index.php?page=25191&navi=2384>
40. STATBEL. Enquête sur les Forces de Travail. 2020.
41. OCDE. Heures moyennes annuelles ouvrées par travailleur [Internet]. 2018 [cité 27 avr 2021]. Disponible sur: <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=ANHRS&Lang=fr>
42. DYNAM - Niveau régional [Internet]. Dynam. [cité 30 mars 2021]. Disponible sur: <https://www.dynamstat.be/fr/chiffres/werknemers/regionaal-1-1>
43. Secrétariat social Securex Lex4You - Qu'est-ce que la réduction structurelle des charges sociales ? [Internet]. [cité 29 mars 2021]. Disponible sur: [https://www.securex.eu/lex-go.nsf/vwFicheByCategory\\_fr/94303D98F3A07521C1257085002E9B10?OpenDocument](https://www.securex.eu/lex-go.nsf/vwFicheByCategory_fr/94303D98F3A07521C1257085002E9B10?OpenDocument)

44. Les réductions de cotisations - La réduction structurelle (DmfA) [Internet]. Social Security. [cité 29 mars 2021]. Disponible sur: [https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/latest/instructions/deductions/structuralreduction\\_targetgroupreductions/structuralreduction.html](https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/latest/instructions/deductions/structuralreduction_targetgroupreductions/structuralreduction.html)
45. ONSS. Les cotisations de sécurité sociale [Internet]. securitesociale.be. [cité 13 avr 2021]. Disponible sur: <https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/latest/instructions/socialsecuritycontributions/contributions.html>
46. Sous-Commission Citoyenneté de la CCOJ. Rapport EVRAS - Recommandations pour une meilleure application de l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. 2015 nov.
47. Fédération Wallonie-Bruxelles. Déclaration de politique - Fédération Wallonie Bruxelles - Législature 2019-2024.
48. Ciéscan. Questions et réponses : L'éducation en matière de santé sexuelle à l'école et dans d'autres milieux. Toronto, ON: Conseil d'information & d'éducation sexuelles du Canada (CIESCAN); 2020.

## Annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien pour les acteurs de terrain

Annexe 2 : Guide d'entretien pour les structures

Annexe 3 : Note méthodologique des calculs de la stratégie d'extension

Annexe 4 : Schéma des estimations

Annexe 5 : Schéma du lien entre les estimations et les coûts

Annexe 6 : Schéma de la structure des dépenses

Annexe 7 : Calcul du coefficient de cotisations patronales pour la catégorie 2 de travailleurs

Annexe 8 : Détails du calcul de la masse salariale

## Annexe 1 : Guide d'entretien pour les acteurs de terrain

### Guide d'entretien « animateurs »

#### Préambule :

Je vous remercie d'avoir accepté de participer à cet entretien.

Dans le cadre de la généralisation de l'Éducation à la Vie relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS), la Commission Communautaire Française (COCOF) a lancé une recherche économique appelée « Généralisation de l'EVRAS : à quelle échelle de temps et à quel coût ? ». Ce travail a pour but de connaître le volume horaire "idéal" qui devrait être consacré par degré ou par âge ainsi que les ressources humaines, matérielles, et logistiques nécessaires. Le but étant de réaliser une modélisation du coût sur plusieurs années.

Nous nous concentrons sur l'EVRAS « formel » c'est-à-dire les animations réalisées en classe avec des élèves dans l'enseignement obligatoire (maternel, primaire, secondaire) tant dans l'ordinaire que dans le spécialisé. Concernant les différents acteurs nous avons ciblé les acteurs « externes » à savoir les plannings familiaux, les centres psycho-médico-sociaux, les services de promotion de la santé à l'école ainsi que les organisations de jeunesse. Nous n'aborderons pas le rôle des professionnels du milieu scolaire.

Durant cet échange je souhaite que vous puissiez vous exprimer et décrire la réalité de terrain dans laquelle vous vous trouvez. Je tiens à préciser que vous pouvez vous exprimer tant à votre niveau individuel qu'au niveau institutionnel.

Le traitement de cet entretien sera réalisé dans le respect de l'anonymat. Cependant, afin de réaliser ce travail dans les meilleures conditions possibles, est-ce que vous acceptez que j'enregistre cet entretien ? L'enregistrement sera bien sûr détruit une fois que j'aurai pu relever les éléments essentiels.

Auriez-vous des questions avant de démarrer ?

Thématiques	Questions générales	Questions spécifiques	Remarques
<p><b><u>Présentation de l'institution et de la personne</u></b></p> <p><i>Avoir un aperçu général des missions de l'acteur par rapport à l'EVRAS</i></p>	<p>-Pourriez-vous m'expliquer le rôle de votre institution dans la mise en place de l'EVRAS ?</p> <p>-Pourriez-vous m'expliquer vos différentes missions professionnelles ?</p>		Animation temps plein ?
<p><b><u>Aperçu de la chronologie</u></b></p> <p><i>Avoir un aperçu général des étapes d'une animation EVRAS pour pouvoir estimer les ressources</i></p>	-Pouvez-vous me décrire toutes les étapes qui constituent une animation EVRAS de sa conception à sa conclusion ?	<p>- Qui est à l'origine de la demande d'animation ?</p> <p>- Qui négocie les interventions ?</p> <p>- Quel temps cela demande-t-il ? - Comment est-ce planifié ?</p> <p>- Après l'intervention y a-t-il un suivi de prévu ? Systématiquement ?</p>	<p>-Établissement, PSE, PMS, OJ, parents</p> <p>-Interventions programmées ou interventions à la demande (one shot suite à un pb)</p>
<p><b><u>Organisation</u></b></p> <p><i>Avoir une représentation précise de l'organisation d'une animation EVRAS</i></p>	Qui décide de l'organisation des animations ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes présentes</li> <li>• Nombre d'animateurs</li> <li>• Choix du calendrier</li> <li>• Division de la classe en groupes</li> <li>• Lieux des animations</li> </ul> <p>- Temps que cela prend ?</p>	Temps nécessaire de préparation par établissement / classe / animation
<p><b><u>Les moyens mobilisés</u></b></p> <p><i>Avoir une description la plus précise possible des moyens utilisés.</i></p>	-Par rapport aux étapes que vous venez de m'expliquer pouvez-vous m'indiquer quelles sont les différentes ressources humaines, matérielles et logistiques que vous mobilisez ?	- voir tout ce qui est mobilisé à chaque étape : RH, temps, réunion, matériel, etc.	
<p><b><u>Couverture actuelle dans le système scolaire</u></b></p>	<p>-Comment sont réparties vos différentes actions EVRAS au sein de l'ensemble du système scolaire ?</p> <p>-Quels sont les publics qui ne sont pas couverts et devraient l'être ?</p>	-Dans quels types d'enseignements allez-vous majoritairement ? Pourquoi ?	Étendre les groupes de classes concernés, augmenter la fréquence des sessions, faire plus

<p><i>Connaitre la répartition des animations au sein du système scolaire</i></p>	<p>-Que faudrait-il faire en priorité selon vous pour répondre aux besoins non couverts ?</p>	<p>- Dans quel type d'enseignement allez-vous le moins ? Pourquoi ? -A partir de quel âge/quel niveau intervenez-vous ?</p>	<p>de formation continue, avoir plus de concertations entre acteurs, renforcer les équipes en personnel, autre</p>
<p><b>Formation continue</b> <i>Déterminer la place de la formation continue chez les professionnels du secteur</i></p>	<p>-Est-ce que vous avez suivi des formations pour votre développement professionnel ?  -Si non pourquoi ?</p>	<p>- Combien de formations ? - À quel rythme ? - Qui a financé cette formation ? - Combien de personnes sont formées par an dans votre structure ? -Est-ce que cela pourrait être bénéfique pour votre pratique professionnelle ?</p>	<p>Formation continue pour développer ses connaissances sur certains publics, une tranche d'âge spécifique, etc. Manque de temps, propositions de formations inadéquates aux besoins, coût financier</p>
<p><b>Former d'autres personnes</b> <i>Déterminer les coûts lors de formations d'autres professionnels</i></p>	<p>-Est-ce que vous organisez des formations pour d'autres professionnels ? -Si oui, pouvez-vous me décrire les différentes étapes du début à la fin pour élaborer des formations ? -Si non pourquoi vous n'en organisez pas ?</p>	<p>-Selon vous, quelles sont les ressources nécessaires pour ces formations ? -Combien de temps cela prend-il ?</p>	<p>Estimation Humaines, matérielles, logistiques Manque de temps, pas les connaissances, pas de demande, pas les ressources</p>
<p><b>L'équipe d'animation</b> <i>Déterminer les coûts des animateurs EVRAS</i></p>	<p>-Quelle est votre formation ? -Avec quel barème travaillez-vous ? -Quelle est votre ancienneté au sein de la structure actuelle ? -D'une manière plus globale au sein de la structure quelles sont les formations de de vos collègues ? -Pour terminer, pouvez-vous me décrire globalement l'ancienneté de vos collègues ?</p>		
<p><b>Ouverture et clôture de l'entretien</b></p>	<p>-Auriez-vous quelque chose à ajouter ou à approfondir suite à cet entretien ? -Auriez-vous une personne à me recommander ou une institution à rencontre dans le cadre de cette recherche ?</p>		

## Annexe 2 : Guide d'entretien pour les structures

### Guide d'entretien « Structures »

#### Préambule :

Je vous remercie d'avoir accepté de participer à cet entretien.

Dans le cadre de la généralisation de l'Éducation à la Vie relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS), la Commission Communautaire Française (COCOF) a lancé une recherche économique appelée « Généralisation de l'EVRAS : à quelle échelle de temps et à quel coût ? ». Ce travail a pour but de connaître le volume horaire "idéal" qui devrait être consacré par degré ou par âge ainsi que les ressources humaines, matérielles, et logistiques nécessaires. Le but étant de réaliser une modélisation du coût sur plusieurs années.

Nous nous concentrons sur l'EVRAS « formel » c'est-à-dire les animations réalisées en classe avec des élèves dans l'enseignement obligatoire (maternel, primaire, secondaire) tant dans l'ordinaire que dans le spécialisé. Concernant les différents acteurs nous avons ciblé les acteurs « externes » à savoir les plannings familiaux, les centres psycho-médico-sociaux, les services de promotion de la santé à l'école ainsi que les organisations de jeunesse. Nous n'aborderons pas le rôle des professionnels du milieu scolaire.

Durant cet échange je souhaite que vous puissiez vous exprimer et décrire la réalité de terrain dans laquelle vous vous trouvez. Je tiens à préciser que vous pouvez vous exprimer tant à votre niveau individuel qu'au niveau institutionnel.

Le traitement de cet entretien sera réalisé dans le respect de l'anonymat. Cependant, afin de réaliser ce travail dans les meilleures conditions possibles, est-ce que vous acceptez que j'enregistre cet entretien ? L'enregistrement sera bien sûr détruit une fois que j'aurai pu relever les éléments essentiels.

Auriez-vous des questions avant de démarrer ?

Thématiques	Questions générales	Questions spécifiques	Remarques
<p><b><u>Présentation de l'institution et de la personne</u></b></p> <p><i>Avoir un aperçu général des missions de la structure dans l'EVRAS</i></p>	<p>-Pourriez-vous m'expliquer le rôle de votre institution dans la mise en place de l'EVRAS ?</p>		<p>Rôles spécifiques : SC EVRAS, CPF, PMS, PSE, OJ</p>
<p><b><u>Aperçu de la chronologie</u></b></p> <p><i>Avoir un aperçu général des étapes d'une animation EVRAS pour pouvoir estimer les ressources</i></p>	<p>-Pouvez-vous me décrire toutes les étapes dans lesquelles vous intervenez lors d'une animation EVRAS ?</p>	<p>- Qui est à l'origine de la demande d'animation ?  - Qui négocie les interventions ?  - Quel temps cela demande-t-il ? -  - Après l'intervention y a-t-il un suivi de prévu?Systématiquement?</p>	<p>-Établissement, PSE, PMS, OJ, parents  -Interventions programmées ou interventions à la demande (one shot suite à un pb)</p>
<p><b><u>Organisation</u></b></p> <p><i>Avoir une représentation précise de l'organisation d'une animation EVRAS</i></p>	<p>-Qui décide de l'organisation des animations ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes présentes</li> <li>• Nombre d'animateurs</li> <li>• Choix du calendrier</li> <li>• Division de la classe en groupes</li> <li>• Lieux des animations</li> </ul> <p>-Temps que cela prend ?</p>	<p>Temps nécessaire de préparation par établissement / classe / animation</p>
<p><b><u>Les moyens mobilisés</u></b></p> <p><i>Avoir une description la plus précise possible des moyens utilisés.</i></p>	<p>-Par rapport aux étapes que vous venez de m'expliquer pouvez-vous m'indiquer quelles sont les différentes ressources humaines, matérielles et logistiques que vous mobilisez ?</p> <p>-De quelles sources de financements bénéficiez-vous pour la réalisation de vos activités en EVRAS ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Origine</li> <li>• Place de la COCOF dans les financements</li> <li>• Durée du financement</li> </ul>	<p>- voir tout ce qui est mobilisé à chaque étape : RH, temps, réunion, matériel etc.</p>	

<p><b><u>Couverture actuelle dans le système scolaire</u></b></p> <p><i>Connaitre la répartition des animations au sein du système scolaire (type d'enseignement, niveaux scolaires)</i></p>	<p>-Comment sont réparties vos différentes actions EVRAS au sein de l'ensemble du système scolaire ?</p> <p>-Que faudrait-il faire en priorité selon vous pour répondre aux besoins non couverts ?</p>	<p>-Dans quels types d'enseignements intervenez-vous majoritairement ? Pourquoi ?</p> <p>- Dans quel type d'enseignement allez-vous le moins ? Pourquoi ?</p>	<p>Étendre les groupes de classes concernés, augmenter la fréquence des sessions, faire plus de formation continue, avoir plus de concertations entre acteurs, renforcer les équipes en personnel, autre</p>
<p><b><u>Formation continue</u></b></p> <p><i>Déterminer la place de la formation continue chez les professionnels du secteur</i></p>	<p>-Est-ce que vous proposez des formations pour les professionnels de votre structure ?</p> <p>-Si non pourquoi ?</p> <p>-Si oui, pouvez-vous me décrire les différentes étapes pour élaborer des formations ?</p>	<p>- Combien de formations ?</p> <p>- À quel rythme ?</p> <p>- Qui a financé cette formation ?</p> <p>- Combien de personnes sont formées par an dans votre structure ?</p>	<p>Formation continue pour développer ses connaissances sur certains publics, une tranche d'âge spécifique, etc.</p> <p>Manque de temps, propositions de formation inadéquates aux besoins, coût financier</p>
<p><b><u>Former d'autres personnes</u></b></p> <p><i>Déterminer les coûts lors de formations d'autres professionnels</i></p>	<p>-Est-ce que vous organisez des formations pour d'autres professionnels ?</p> <p>-Si oui, pouvez-vous me décrire les différentes étapes du début à la fin pour élaborer des formations ? (Si pas fait précédemment)</p> <p>-Si non pourquoi vous n'en organisez pas ?</p>	<p>-Selon vous, quelles sont les ressources nécessaires pour ces formations ?</p> <p>-Combien de temps cela prend-il ?</p>	<p>Estimation Humaines, matérielles, logistiques</p> <p>Manque de temps, pas les connaissances, pas de demande, pas les ressources</p>
<p><b><u>L'équipe d'animation</u></b></p> <p><i>Déterminer les coûts des animateurs EVRAS</i></p>	<p>-Quelles sont les formations des professionnels qui font de l'animation EVRAS ?</p> <p>-Avec quels barèmes travaillent-ils ?</p> <p>-Pouvez-vous me décrire globalement l'ancienneté de ces professionnels ?</p>		
<p><b><u>Ouverture et clôture de l'entretien</u></b></p>	<p>- Auriez-vous quelque chose à ajouter ou à approfondir suite à cet entretien ?</p> <p>-Auriez-vous une personne à me recommander ou une institution à rencontre dans le cadre de cette recherche ?</p>		

## Annexe 3 : Note méthodologique des calculs de la stratégie d'extension

Cet exemple illustre les estimations pour le modèle minimal mais la méthodologie suivie a été la même pour l'ensemble des modèles.

### I - Logiciel JADE

1. Extraction des données de 2018-2019, en fonction des niveaux déterminés, ici 6<sup>ème</sup> primaire, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> secondaire. Les animations faites dans les autres niveaux ne sont pas comptabilisées.
- 2.

Tableau 44 : Extraction des données JADE en 2018-2019

	Niveaux concernés	Nombre d'élèves touchés	Population totale
Ordinaire	Primaire : 6e	8474	26913
	Secondaire : 2e, 4e	2948	12720
Spécialisé	(Équivalences)	533	1068
	6P-2S-4S	187	710
<b>Total</b>		12142	41410
<b>Taux de couverture</b>			<b>29,3</b>

(Sources : Logiciel Jade 2018-2019, calculs DULBEA)

3. Le taux de couverture est calculé pour chaque modèle en fonction du nombre d'élèves touchés divisé par population totale d'élèves dans les niveaux déterminés.

### II – Prise en compte de tous les acteurs

1. Hypothèse de répartition des animations entre les acteurs : en 2018-2019, 70% des animations ont été réalisées par les CPF et 30% par les autres acteurs (SPSE, CPMS, OJ)

Tableau 45 : Calcul des taux de couverture en 2018-2019

Taux de couverture (%)	CPF uniquement	Tous les acteurs
Modèle minimal	29,3	41,9
Modèle intermédiaire	13,7	19,6
Modèle idéal	11,4	16,3

### III – Déploiement de la stratégie d'extension

1. Définition de la vitesse d'évolution :
  - ⇒ Modèle minimal : +10%/an
  - ⇒ Modèle intermédiaire : +6%/an
  - ⇒ Modèle idéal : +3%/an
2. Application de la vitesse aux taux de couverture calculés à l'étape 2

Tableau 46 : Stratégie d'extension des modèles

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Minimal	42%	52%	62%	72%	82%
Intermédiaire	20%	26%	32%	38%	44%
Idéal	16%	19%	22%	25%	28%

## Annexe 4 : Schéma des estimations

Ce schéma illustre la suite logique suivie pour réaliser les estimations (figure 2). La logique est la suivante : à partir du taux de couverture d'élèves, le nombre d'élèves visés peut être estimé. On peut ensuite estimer le nombre d'animations nécessaires à mettre en place pour couvrir les élèves visés. De là, il est alors possible de calculer le nombre d'animateurs nécessaires pour animer ces animations en classe. Le nombre de formations peut ensuite être estimé sur base de ce nombre d'animateurs. Enfin, il est possible d'estimer l'effectif de coordinateurs nécessaire pour coordonner ces formations.

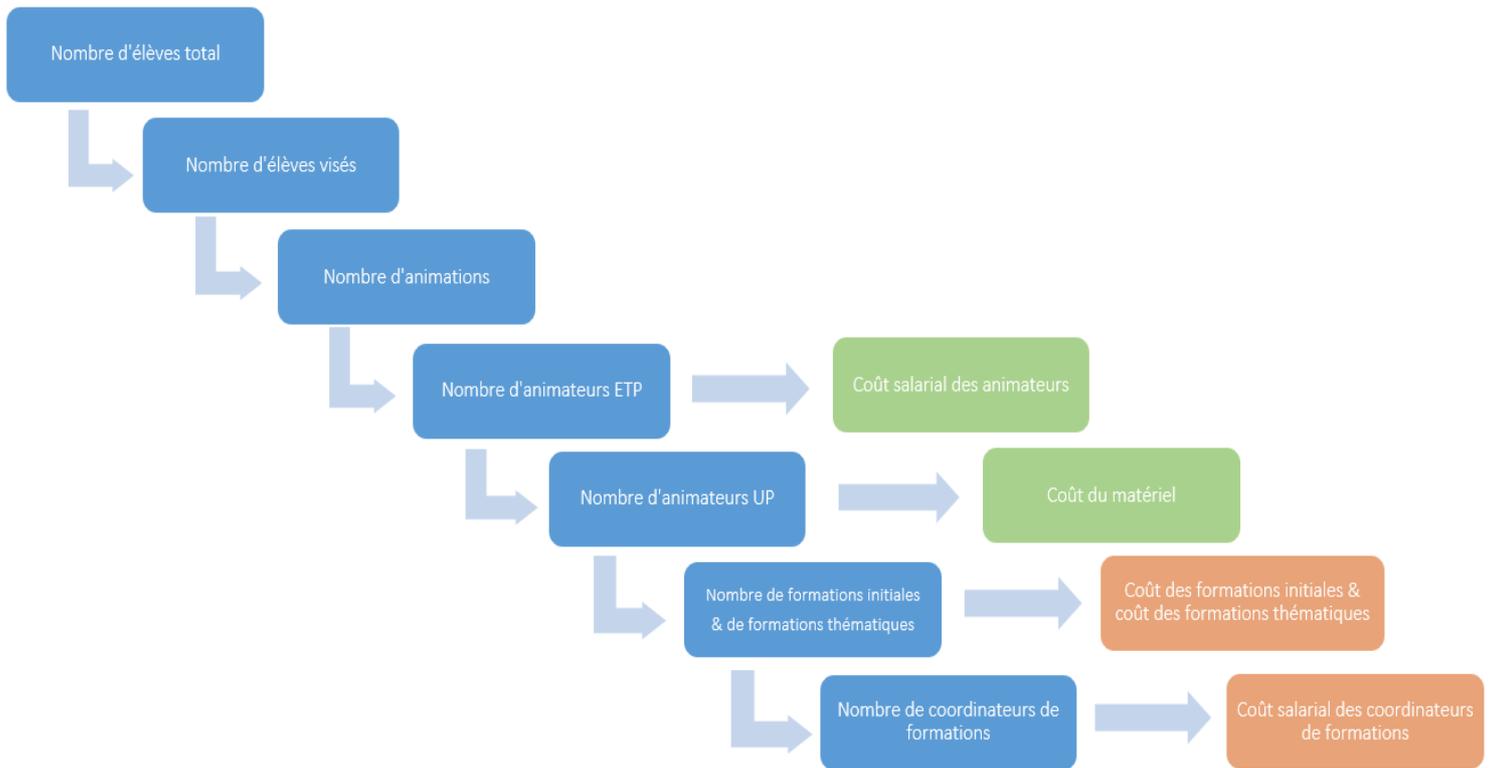
Figure 6 : Schéma des estimations



## Annexe 5 : Schéma du lien entre les estimations et les coûts

Ce schéma illustre le lien entre les différentes estimations et les coûts de la généralisation (figure 3). Par exemple, on peut observer que le coût salarial des animateurs est estimé à partir du nombre d'animateurs ETP alors que le coût du matériel est quant à lui estimé à partir du nombre d'animateurs UP. Les coûts des animations sont illustrés en vert, tandis que les coûts des formations sont en orange.

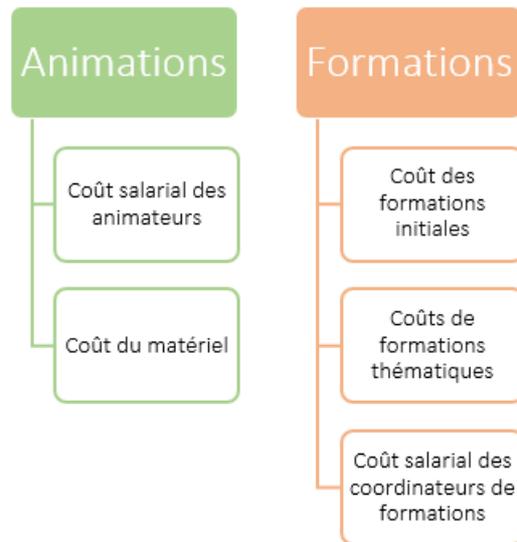
Figure 7 : Schéma du lien entre les estimations et les coûts



## Annexe 6 : Schéma de la structure des dépenses

Ce schéma explique la structure des dépenses liées à la généralisation de l'EVRAS (figure 4). Il est organisé en deux parties, avec d'un côté les coûts liés aux animations, et de l'autre, les coûts liés aux formations.

Figure 8: Schéma de la structure des dépenses



## Annexe 7 : Calcul du coefficient de cotisations patronales pour la catégorie 2 de travailleurs

Pour les travailleurs de la catégorie de réduction fédérale structurelle 2, le coefficient de cotisations patronales des employés est calculé de la sorte (tableau 47) :

Tableau 47 : Calcul du coefficient de cotisations patronales pour la catégorie 2 de travailleurs

Cotisations patronales	Employés		
	Moins de 10 travailleurs	10 à 19 travailleurs	20 travailleurs ou plus
1. Taux de base	32,4	32,4	32,4
2. Cotisations patronales (ONSS) - Chômage	-	1,69	1,69
3. Cotisations patronales (ONSS) - Cotisations (spéciales)	0,41	0,41	0,46
4. Cotisations patronales (ONSS) - Pécule de vacances	-	-	-
TOTAL ONSS	32,81	34,5	34,55
5. Primes de fin d'année (y compris ONSS)	11,07	11,21	11,21
6. Double pécule de vacances	7,67	7,67	7,67
7. Autres charges similaires à des cotisations ONSS	1,35	1,35	1,35
TOTAL GENERAL	52,89	54,73	54,78
<b>Soit la rémunération brute du travailleur que l'on multiplie par</b>	1,5289	1,5473	1,5478
Moyenne		<b>1,5413</b>	

Sources : ONSS et FEB, 2021

## Annexe 8 : Détails du calcul de la masse salariale

Dans cette annexe, les détails de calcul de la masse salariale sont développés. En particulier, les éléments relatifs aux cotisations sociales personnelles ainsi qu'à l'impôt des personnes physiques sont explicités, les informations relatives aux cotisations patronales ayant déjà été explicité ci-dessus.

### Cotisations sociales personnelles

Afin de calculer les cotisations sociales personnelles, un taux de 13,07% est appliqué à la rémunération brute. Outre cette cotisation ordinaire, la cotisation spéciale pour la sécurité sociale (CSSS) est également prise en compte, variant selon l'importance du salaire du travailleur et de la situation de son ménage (isolé ou ménage à deux revenus). De plus, les bonus à l'emploi fiscal et social sont déduits.

Le tableau suivant résume les critères pour le calcul du montant de la cotisation spéciale de sécurité sociale pour les travailleurs selon leur revenu et leur situation familiale (tableau 48) :

Tableau 48 : Calcul du montant de la cotisation spéciale de sécurité sociale

Cotisations trimestrielles	Conjoint travaillant	Seuil inférieur	Seuil inférieur mensuel	Seuil supérieur	Seuil supérieur mensuel
27,90	Oui	3.285,29	1.095,10	5.836,14	1.945,38
7,6% de la part de la rémunération mensuelle excédant 1.945,38 euros	Non	5.836,14	1.945,38	6.570,54	2.190,18
55,80 + 1,1% de la part de la rémunération mensuelle excédant 2.190,18 euros	Non	6.570,54	2.190,18	18.116,46	6.038,82
154,92	Oui	18.116,46	6.038,82	-	-
182,82	Non	18.116,46	6.038,82	-	-

Source : ONSS (2021)

Etant donné leur niveau de revenus, les animateurs et les coordinateurs se situent dans la tranche allant de 2.190,18€ à 6.038,82€, sans conjoint travaillant. La CSSS des animateurs avec bachelier est donc de 21 et celle des animateurs avec master et de coordinateurs de formations est de 24.

Le bonus à l'emploi social, dont dépend ensuite le bonus à l'emploi fiscal, est calculé selon ces critères pour les employés (tableau 49) :

Tableau 49 : Calcul du bonus à l'emploi social

Cas	Salaire mensuel de référence à 100% (S)	Bonus à l'emploi social - Employés
1	≤ 1.674,49 euros	205,65
2	> 1.674,49 et ≤ 2.611,78 euros	205,65 - (0,2194 x (S - 1.674,49))
3	> 2.611,78 euros	0

Source : ONSS (2021)

Pour les animateurs et les coordinateurs de formations, ce bonus est nul, ainsi que le bonus fiscal.

Le calcul des cotisations sociales personnelles pour les animateurs et coordinateurs de formations est donc le suivant (tableau 50) :

Tableau 50 : Calcul des cotisations sociales personnelles

	Animateurs avec bachelier	Animateurs avec master	Coordinateurs de formations
CP	332	332	332
Catégorie	2	2	2
Statut	Employé	Employé	Employé
Salaire mensuel brut	2.716,85	3.656,54	3.656,54
Taux de base (13,07%)	355	478	478
- Bonus à l'emploi social	0	0	0
- Bonus à l'emploi fiscal	0	0	0
+ Cotisation spéciale pour la sécurité sociale	21	24	24
= Cotisations sociales personnelles mensuelles par individu	376	502	502
<b>Cotisations sociales personnelles annuelles par individu</b>	<b>4.507</b>	<b>6.023</b>	<b>6.023</b>

#### Impôt des personnes physiques

Le barème de l'impôt des personnes physiques valable en 2021 pour les revenus 2020 est disponible. Celui-ci présente la structure suivante (tableau 51) :

Tableau 51 : Barème de l'impôt des personnes physiques (revenus 2020)

Seuil inférieur	Seuil supérieur	Taux d'imposition
0	13.440	25%
13.440	23.720	40%
23.720	41.060	45%
41.060	-	50%

Source : SPF Finances (2021)

Pour l'exercice d'imposition 2021, la quotité exemptée s'élève à 8.990€.

Des frais professionnels peuvent également être déduits des revenus du travailleurs en vue de diminuer l'imposition (frais forfaitaires). En effet, 30% des revenus des salariés en 2020 peuvent être déduits en 2021. Un maximum de 4.880€ déductibles est toutefois prévu.

Le calcul de l'impôt des personnes physiques se fait en en plusieurs étapes :

1. le revenu brut sans les cotisations sociales personnelles sert de base de calcul ;
2. les frais forfaitaires sont ensuite déduits de ce revenu qui devient le revenu professionnel imposable ;
3. le revenu net imposable est alors obtenu en déduisant les dépenses déductibles (frais de garde d'enfants, rentes alimentaires, etc.) ;
4. l'imposition est calculée sur base du barème en vigueur ;
5. il faut encore tenir compte d'éventuelles réductions d'impôts ;
6. finalement, il faut intégrer des centimes additionnels communaux, calculés en pourcentage de l'impôt dû.

Pour les animateurs et coordinateurs, les résultats suivants sont obtenus (tableau 52) :

Tableau 52 : Calcul de l'impôt des personnes physiques

	Animateurs avec bachelier	Animateurs avec master	Coordinateurs de formations
Revenu mensuel	2.716,85	3.656,54	3.656,54
Revenu brut annuel - cotisations personnelles	28.095	37.856	37.856
- Frais forfaitaires	4.880	4.880	4.880
- Bonus à l'emploi fiscal	0	0	0
Revenu imposable	23.215	32.976	32.976
Revenu imposable net	23.129	32.855	32.855
Tranche 1	3.360	3.360	3.360
Tranche 2	3.876	4.112	4.112
Tranche 3	0	4.111	4.111
Tranche 4	0	0	0
Impôt de base	7.236	11.583	11.583
Quotité exemptée	2.248	2.248	2.248
Impôt Etat	4.988	9.335	9.335
Impôt moyen communes	306	572	572
<b>Total</b>	<b>5.294</b>	<b>9.907</b>	<b>9.907</b>